

First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on Première session de la trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Aboriginal Peoples

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, June 13, 2006

Issue No. 3

First meeting on:

The Government of Canada's Specific Claims policy

INCLUDING:

THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE

(Budget 2006-07 for Special Study on involvement of aboriginal communities and businesses in economic development activities)

and

THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE

(Budget 2006-07 for Special Study on Specific Claims policy)

WITNESSES:

(See back cover)

Peuples autochtones

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 13 juin 2006

Fascicule nº 3

Première réunion concernant :

Le processus fédéral de règlement des revendications particulières

Y COMPRIS:

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Le budget 2006-2007 — L'étude spéciale concernant la participation des peuples et entreprises autochtones aux activités de développement économique)

et

LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ

(Le budget 2006-2007 — L'étude spéciale sur le règlement des revendications particulières)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*and

The Honourable Senators:

Campbell * LeBreton, P.C.

Dyck (or Comeau)

Gill Lovelace Nicholas

Gustafson Peterson

* Hays Segal

(or Fraser) Watt

Hubley

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Hubley substituted for that of the Honourable Senator Smith (June 8, 2006).

The name of the Honourable Senator Cochrane substituted for that of the Honourable Senator Segal (*June 13, 2006*).

The name of the Honourable Senator Segal substituted for that of the Honourable Senator Cochrane (*June 14, 2006*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P. Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston

Les honorables sénateurs :

Campbell * LeBreton, C.P.

Dyck (ou Comeau)

Gill Lovelace Nicholas

Gustafson Peterson

* Hays Segal

(ou Fraser) Watt

Hubley

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Hubley, substitué à celui de l'honorable sénateur Smith (le 8 juin 2006).

Le nom de l'honorable sénateur Cochrane, substitué à celui de l'honorable sénateur Segal (le 13 juin 2006).

Le nom de l'honorable sénateur Segal, substitué à celui de l'honorable sénateur Cochrane (le 14 juin 2006).

Published by the Senate of Canada

Publié par le Sénat du Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5 Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Journals of the Senate, Tuesday May 20, 2006:

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, in accordance with rule 86(1)(q) of the Senate, be authorized to examine and report on the general concerns of First Nations in Canada related to the federal Specific Claims process, the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims policy, the present administration of the policy, the status of the Indian Specific Claims Commission, and other relevant matters with a view to making recommendations to contribute to the timely and satisfactory resolution of First Nations' grievances arising out both their treaties with the federal Crown and the Government of Canada's administration of their lands, monies, and other affairs under the *Indian Act*.

That the Committee report to the Senate from time to time, but no later than June 14, 2007 and that the Committee retain until September 1, 2007, all powers necessary to publicize its findings.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat, le mardi 30 mai 2006 :

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane,

Que, conformément à l'article 86(1)q) du Règlement du Sénat, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les préoccupations générales des Premières nations du Canada concernant le processus fédéral de règlement des revendications particulières, la nature et le statut de la politique du gouvernement du Canada sur le règlement des revendications particulières, l'administration actuelle de cette politique, le statut de la Commission sur les revendications particulières des Indiens et d'autres questions pertinentes en vue de la présentation de recommandations qui contribueront au règlement adéquat, en temps utile, des griefs des Premières nations découlant à la fois des traités conclus avec la Couronne fédérale et de l'administration, par le gouvernement du Canada, de leurs terres, de leur argent et d'autres affaires en vertu de la Loi sur les Indiens;

Que le Comité fasse périodiquement rapport au Sénat, au plus tard le 14 juin 2007, et qu'il conserve jusqu'au 1^{er} septembre 2007 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Paul C. Bélisle
Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 13, 2006 (6)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met at 9:31 a.m. this day, in room 160-S Centre Block, the Chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cochrane, Dyck, Gill, Gustafson, Peterson, St. Germain, P.C., and Watt (7).

In attendance: From the Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament, Lisa L. Patterson.

The committee considered the following draft budget application for its legislative work for the fiscal year ending March 31, 2007.

Total	\$ 8.800
All Other Expenditures	1,000
Transportation and Communications	
Professional and Other Services	\$ 7,800

The Honourable Senator Peterson moved that the committee adopt the draft budget application for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee considered the following draft budget application for its study on the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims policy for the fiscal year ending March 31, 2007.

Total	\$ 12,000
All Other Expenditures	 1,000
Transportation and Communications	
Professional and Other Services	\$ 11,000

The Honourable Senator Gill moved that the committee adopt the draft budget application for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee considered the following draft budget application for its study on involvement of Aboriginal Communities and Businesses in Economic Development Activities in Canada for the fiscal year ending March 31, 2007.

Professional and Other Services	\$ 56,800
Transportation and Communications	198,030
All Other Expenditures	 10,000
Total	\$ 264.830

The Honourable Senator Gustafson moved that the committee adopt the draft budget application for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 13 juin 2006 (6)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Cochrane, Dyck, Gill, Gustafson, Peterson, St. Germain, C.P., et Watt (7).

Également présente : Du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement : Lisa L. Patterson.

Le comité examine le budget suivant, qui est proposé pour son étude des mesures législatives durant l'exercice se terminant le 31 mars 2007 :

Total	8 800 \$
Autres dépenses	1 000 \$
Transports et Communications	_
Services professionnels et autres	/ 800 \$

L'honorable sénateur Peterson propose que le comité adopte l'ébauche de budget et la soumette à l'approbation du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le comité examine l'ébauche de budget suivante, concernant son étude sur le processus fédéral de règlement des revendications particulières, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 :

Total	12	000	\$
Autres dépenses	1	000	\$
Transports et Communications			
Services professionnels et autres	11	000	\$

L'honorable sénateur Gill propose que le comité adopte l'ébauche de budget et la soumette à l'approbation du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le comité examine l'ébauche de budget suivante, concernant son étude sur la participation des peuples et entreprises autochtones aux activités de développement économique au Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 :

Services professionnels et autres	56 800 \$
Transports et Communications	198 030 \$
Autres dépenses	10 000 \$
Total	264 830 S

L'honorable sénateur Gustafson propose que le comité adopte le budget proposé et le soumette à l'approbation du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration. After debate, the question being put on the motion, it was adopted, on division.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, May 20, 2006, the committee began its study on the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims policy.

WITNESSES:

Indian and Northern Affairs Canada:

Audrey Stewart, Director General, Specific Claims Branch.

Department of Justice Canada:

Sylvia Duquette, General Counsel, Specific Claims.

Ms. Stewart and Ms. Duquette made a statement and answered questions.

It was agreed that the flow chart entitled *Specific Claims and ISCC Processes* provided this day by the witnesses be appended to these minutes of proceedings.

At 11:05 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the Chair.

ATTEST:

Après débat, la question, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 mai 2006, le comité entreprend son étude sur le processus fédéral de règlement des revendications particulières.

TÉMOINS:

Affaires indiennes et du Nord Canada:

Audrey Stewart, directrice générale, Direction générale des revendications particulières.

Ministère de la Justice Canada:

Sylvia Duquette, avocate générale, Revendications particulières.

Mmes Stewart et Duquette font une déclaration puis répondent aux questions.

Il est convenu que le diagramme intitulé *Revendications* particulières et processus de la CRI fourni aujourd'hui par les témoins soit joint au procès-verbal du comité.

À 11 h 5, il est convenu que le comité suspende ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

(For the flow chart entitled Specific Claims and ISCC Processes, see p. 3:47)

(Pour le diagramme intitulé Revendications particulières et processus de la CRI, voir p. 3:48)

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, June 22, 2006

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

SECOND REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, May 9, 2006, to examine and report on the involvement of Aboriginal communities and businesses in economic development activities in Canada, respectfully requests the approval of funds for fiscal year ending March 31, 2007, and requests that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary and to adjourn from place to place within Canada for the purpose of its study.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 9 mai 2006 à étudier, afin d'en faire rapport, la participation des peuples et entreprises autochtones aux activités de développement économique au Canada, demande respectueusement que des fonds lui soient approuvés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007, et demande en outre à pouvoir retenir les services de conseillers juridiques et techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire ainsi que la permission de se déplacer d'un lieu à l'autre au Canada aux fins de son étude.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Pour le président du comité, Gerry St. Germain, C.P.,

HUGH SEGAL

For Gerry St. Germain, P.C., Chair of the Committee

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

SPECIAL STUDY ON INVOLVEMENT OF ABORIGINAL COMMUNITIES AND BUSINESSES IN ECONOMIC DEVELOPMENT

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

Extract from the Journals of the Senate of Tuesday, May 9, 2006:

The Honourable Senator St. Germain, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Segal:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, in accordance with rule 86(1)q of the Senate, be authorized to examine and report on the involvement of Aboriginal communities and businesses in economic development activities in Canada. In particular, the Committee shall be authorized to investigate elements that enable Aboriginal communities and businesses to succeed and obstacles to their achievement in all areas of the economy, including but not limited to: large-scale industrial developments such as pipelines; non-renewable resource development; tourism; business services; and other related matters:

That the papers and evidence received and taken during the First Session of the Thirty-Eight Parliament be referred to the Committee;

That the Committee report to the Senate from time to time, but no later than June 30, 2007 and that the Committee retain until September 1, 2007, all powers necessary to publicize its findings.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

ÉTUDE SPÉCIALE CONCERNANT LA PARTICIPATION DES PEUPLES ET ENTREPRISES AUTOCHTONES AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

Extrait des Journaux du Sénat, le mercredi 9 mai 2006 :

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Segal,

Que le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, soit autorisé en conformité avec l'article 86(1)q) du Règlement, à étudier, afin d'en faire rapport, la participation des peuples et entreprises autochtones aux activités de développement économique au Canada. En particulier, que le Comité soit autorisé à analyser les éléments propices à leur succès et les obstacles à leur réalisation dans tous les secteurs de l'économie, notamment mais sans s'y limiter, les projets industriels de grande envergure comme les pipe-lines, l'exploitation des ressources non renouvelables comme le pétrole, le gaz et les ressources minières, l'exploitation des ressources renouvelables, le tourisme, les services aux entreprises et les domaines connexes;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus durant la première session de la trente-huitième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse périodiquement rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2007 et qu'il conserve jusqu'au 1^{er} septembre 2007 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat, La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, Paul C. Bélisle Clerk of the Senate

FOR INFORMATION ONLY

À TITRE D'INFORMATION

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Budget	N/A	N/A	N/A	\$50,099	\$385,230
Expenditures	N/A	N/A	N/A	\$25,890	\$106,872

Aboriginal Peoples

Chair, Standing Committee on Internal

Economy, Budgets and Administration

George Furey

Date

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Budget	S/O	S/O	S/O	50 099 \$	385 230 \$
Dépenses	S/O	S/O	S/O	25 890 \$	106 872 \$

des peuples autochtones

Président du Comité permanent de la régie

interne, des budgets et de l'administration

George Furey

SUMMARY OF EXPENDITURE	S	SOMMAIRE DES DÉPENSES	
Professional and Other Services	\$ 56,800	Services professionnels et autres	56 800 \$
Transportation and Communication	ons 198,030	Transports et communications	198 030
All Other Expenditures	10,000	Autres dépenses	10 000
TOTAL	\$ 264,830	TOTAL	264 830 \$
The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on June 13, 2006. The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.		Le budget ci-dessus a été approuvé permanent des peuples autochtones le Le soussigné ou son remplaçant assis laquelle le présent budget sera étudié.	e 13 juin 2006. tera à la séance au cours de
Date Gerry St. Ger	main, P.C.	Date Gerry St. Germa	in, C.P.
Chair, Stand	ing Senate Committee on	Président du Co	mité sénatorial permanent

Date

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

SPECIAL STUDY ON INVOLVEMENT OF ABORIGINAL COMMUNITIES AND BUSINESSES IN ECONOMIC DEVELOPMENT

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

Communications	\$ 19,000	
(professional services, advertisement, media support and related activities)		
Working meals (20 @ \$400)	8,000	
Registration fees – conferences and seminars (6 @ \$800)	4,800	
Informal meetings with aboriginal communities spokespersons	3,000	
Hospitality	3,000	
Reporting and Transcribing Services (Fall 2006) – (Saskatoon, Winnipeg, Thunder	6,000	
Bay 3 days of public hearings @ \$2,000/day)		
Taping and Interpretation equipment rental and technical support	13,000	
(Saskatoon, Winnipeg, Thunder Bay – 3 days of public hearings)		
Total – Professional and Other Services		\$ 56,800

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

1	Travel	expenses	for	nublic	hearings

(Includes on-site visits) – September 2006

Travel to Saskatchewan, Manitoba and northern Ontario (12 Senators, 2 Committee staff, 2 analysts, 2 stenographers, 3 interpreters, 1 media relations: total 22 individuals)

i) Air transportation	
(Ottawa > Saskatoon > Winnipeg > Ottawa)	\$ 72,760
$(12 \times \$3,540) + (10 \times \$3,028)$	
Charter plane Saskatoon > La Ronge > Saskatoon	6,500
Charter plane Winnipeg > Thunder Bay > Winnipeg	5,000
ii) Ground transportation	
Bus shuttle (downtown Saskatoon to airport and back)	300
Bus shuttle (downtown Winnipeg to airport and back)	300
12 taxis x 22 x \$30	7,920
Bus rental (2 days @ \$500 – LaRonge and Swan Lake)	1,000
iii) Accommodations	
(5 nights x 22 x \$160)	17,600
iv) Per diems (6 days x 22 x \$75)	9,900

2. Travel expenses for a series of one day fact finding missions (October-November 2006)

A) Fa	ect finding	mission to	o Millbrook,	NS
-------	-------------	------------	--------------	----

(4 Senators, 1 Committee staff, 1 analyst, 1 media relations: 7 individuals)	
i) Air transportation	
Charter plane Ottawa > Halifax > Ottawa	\$ 7,600
ii) Ground transportation	
2 taxis x 7 x \$30	420
Bus rental to Milbrook Indian reserve and back to Halifax airport	525
iii) Per diems (1 day x 7 x \$75)	525

\$ 9,070

\$ 121,280

(4 Senators, 1 Committee staff, 1 analyst, 1 media relations: 7 individuals)			
i) Air transportation	¢ 10 500		
Charter plane Ottawa > Natuashish > Ottawa	\$ 18,500		
ii) Ground transportation	0.40		
4 taxis x 7 x \$30	840		
Bus/van rental in Natuashish	700		
iii) Accommodations	4.050		
(1 night x 7 x \$150)	1,050		
iv) Per diems (2 days x 7 x \$75)	1,050	0.22.140	
		\$ 22,140	
C) Fact finding mission to Six Nations (Oshweken), Ontario			
(4 Senators, 1 Committee staff, 1 analyst, 1 media relations: 7 individuals)			
i) Air transportation	0.5.505		
Charter plane Ottawa > Hamilton > Ottawa	\$ 5,725		
ii) Ground transportation			
2 taxis x 7 x \$30	420		
Bus/van rental from Hamilton airport to Oshweken and back	700		
iii) Per diems (1 day x 7 x \$75)	525		
		\$ 7,370	
D) Fact finding mission to Fort Albany, northern Ontario			
(4 Senators, 1 Committee staff, 1 analyst, 1 media relations: 7 individuals)			
i) Charter plane Ottawa > Fort Albany > Ottawa	\$ 8,350		
ii) Ground transportation			
2 taxis x 7 x \$30	420		
Bus/van rental in Fort Albany	700		
iii) Per diems (1 day x7 x \$75)	<u>525</u>		
		\$ 9,995	
E) Fact finding mission to Mashteuiatsh, Quebec			
(4 Senators, 1 Committee staff, 1 analyst, 1 media relations: 7 individuals)	0.4000		
i) Charter plane Ottawa > Roberval > Ottawa	\$ 4,000		
ii) Ground transportation			
2 taxis x 7 x \$30	420		
Bus/van rental from Roberval airport to Mashteuiatsh and back	500		
iii) Per diems (1 day x 7 x \$75)	525		
		\$ 5,445	
. Displacement fees for seminars and conferences			
For conferences and seminars not yet determined. Funds allocated to allow for			
one or more members of the Committee to participate in different events related			
to its mandate.			
i) Air transportation	\$ 18,000		
3 people x 2 conferences x \$3,000			
ii) Ground transportation	720		
3 people x 2 conferences x \$30 x 4 taxis			
iii) Per diems	1,350		
3 people x 2 conferences x \$75/day x 3 days			
iv) Accommodations	2,160		
3 people x 2 conferences x \$180 x 2 nights			
- -		\$ 22,230	
4 N/L C .		\$ 500	
4. Messenger Services		Ψ	

ALL OTHER EXPENDITURES		
Rental meeting rooms (10 days x \$700)	\$ 7,000	
Audiovisual equipment rental (4 days x \$500)	2,000	
Books, newspapers and magazines	500	
Miscellaneous	500	
Total – All Other Expenditures		\$ 10,000
The Senate administration has reviewed this budget application.		
Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate	Date	
Hélène Lavoie, Director of Finance	Date	

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

ÉTUDE SPÉCIALE CONCERNANT LA PARTICIPATION DES PEUPLES ET ENTREPRISES AUTOCHTONES AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

Communications	19 000 \$	
(services professionnels, publicité, relations médias et activités connexes)		
Repas de travail (20 @ 400\$)	8 000	
Frais d'inscription – conférences et colloques (6 @ 800\$)	4 800	
Rencontres informelles avec les porte-parole des communautés autochtones	3 000	
Accueil	3 000	
Services de sténographie et de transcription (automne 2006) – (Saskatoon,	6 000	
Winnipeg, Thunder Bay – 3 jours d'audiences publiques @ 2 000\$/jour)		
Services d'enregistrement, d'interprétation et support technique (automne 2006) –	13 000	
(Saskatoon, Winnipeg, Thunder Bay – 3 jours d'audiences publiques)		
Total – Services professionnels et autres		56 800 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

1.	Frais de voyage pour audiences publiques (inclut des visites sur place) – Septembre
	2006

Déplacement en Saskatchewan, Manitoba et nord de l'Ontario (12 sénateurs, 2 employés du comité, 2 analystes, 2 sténographes, 3 interprètes, 1 relationniste : total 22 personnes)

-/	
Ottawa > Saskatoon > Winnipeg > Ottawa	72 760 \$
$(12 \times 3540) + (10 \times 3028\$)$	
Avion nolisé Saskatoon > La Ronge > Saskatoon	6 500
Avion nolisé Winnipeg > Thunder Bay > Winnipeg	5 000
ii) Transport terrestre	
Navette (centre-ville de Saskatoon à l'aéroport et retour)	300
Navette (centre-ville de Winnipeg à l'aéroport et retour)	300
12 taxis x 22 x 30\$	7 920
Location autocar (2 jours @500\$ – La Ronge et Swan Lake)	1 000
iii) Hébergement	
(5 nuits x 22 x 160\$)	17 600
iv) Indemnités journalières (6 jours x 22 x 75\$)	9 900

2. Frais de voyage pour une série de missions d'étude d'un jour – Octobre-novembre 2006

A)	Mission	d'étude à	Millbrook,	NÉ.

(4 sénateurs, 1 employé, 1 analyste, 1 relationniste : 7 personnes)

i) Transport aérie	n
--------------------	---

i) Transport aérien

Avion nolisé Ottawa > Halifax > Ottawa 7 600 \$

ii) Transport terrestre

2 taxis x 7 x 30\$ 420 Location autocar de l'aéroport vers la réserve de Millbrook et retour 525

iii) Indemnités journalières

(1 jour x 7 x 75\$) <u>525</u>

9 070 \$

B) Mission d'étude à Natuashish, Labrador			
(4 sénateurs, 1 employé, 1 analyste, 1 relationniste : 7 personnes)			
i) Transport aérien			
	10 500 0		
Avion nolisé Ottawa > Natuashish > Ottawa	18 500 \$		
ii) Transport terrestre	0.40		
4 taxis x 7 x 30\$	840		
Location autocar à Natuashish	700		
iii) Hébergement (1 nuit x 7 x 150\$)	1 050		
iv) Indemnités journalières (2 jours x 7 x 75\$)	1 050	22 140 \$	
C) Mission d'étude à Oshweken (Six Nations), Ontario		22 140 \$	
(4 sénateurs, 1 employé, 1 analyste, 1 relationniste : 7 personnes)			
i) Transport aérien			
Avion nolisé Ottawa > Hamilton > Ottawa	5 725 \$		
ii) Transport terrestre	J 125 \$		
2 taxis x 7 x 30\$	420		
Location autocar de l'aéroport de Hamilton vers la réserve de Oshweken et retour	700		
iii) Indemnités journalières (1 jour x 7 x 75\$)	525		
, (J ,)		7 370 \$	
D) Mission d'étude à Fort Albany, Ontario			
(4 sénateurs, 1 employé, 1 analyste, 1 relationniste : 7 personnes)			
i) Transport aérien			
Avion nolisé Ottawa > Fort Albany > Ottawa	8 350 \$		
ii) Transport terrestre	0 330 ψ		
2 taxis x 7 x 30\$	420		
Location autocar de l'aéroport de Hamilton vers la réserve de Oshweken et	700		
-	700		
retour iii) Indemnités journalières (1 jour x 7 x 75\$)	525		
		9 995 \$	
E) Mission d'étude à Mashteuiatsh, Québec			
(4 sénateurs, 1 employé, 1 analyste, 1 relationniste : 7 personnes)			
i) Transport aérien			
Avion nolisé Ottawa > Roberval > Ottawa	4 000 \$		
ii) Transport terrestre	Ι 000 ψ		
2 taxis x 7 x 30\$	420		
	500		
Location autocar de l'aéroport de Roberval vers la réserve de Mashteuiatsh	300		
et retour iii) Indemnités journalières (1 jour x 7 x 75\$)	525		
iii) indefinites journaneres (1 jour x / x /35)		5 445 \$	
3. Frais de déplacement pour séminaires et conférences		3 44 3 \$	
Pour conférences et colloques à déterminer. Les fonds sont prévus pour			
permettre à un ou des membres du comité de participer à des événements liés au			
mandat du comité.	19 000 €		
i) Transport aérien :	18 000 \$		
3 personnes x 2 conférences x 3 000 \$	720		
ii) Transport au sol :	720		
3 personnes x 2 conférences x 30 \$ x 4 taxis	1.250		
iii) Indemnités journalières et imprévus :	1 350		
3 personnes x 2 conférences x 75 \$/jour x 3 jours			
iv) Hébergement :	2 160		
3 personnes x 2 conférences x 180 \$ x 2 nuits		22 220 0	
4.6.4.		22 230 \$	
4. Services de messagerie		<u>500 \$</u>	100.020.0
Total – Transports et communications			198 030 \$

AUTRES DÉPENSES	
Location salles de réunion (10 jours @ 700\$)	7 000 \$
Location équipement audio-visuel (4 jours @ 500\$)	2 000
Publications	500
Divers	500
Total – Autres dépenses	10 000 \$
L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budge	étaire.
Heather Lank, greffière principale, Direction des comités	Date
Hélène Lavoie, directrice des Finances	Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, June 22, 2006

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2007 for the purpose of its Special Study in the Involvement of Aboriginal Communities and Businesses in Economic Development Activities in Canada, as authorized by the Senate on Tuesday, May 9, 2006. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 56,800
Transportation and Communications	198,030
Other Expenditures	10,000
Total	\$ 264.830

(includes funding for public hearings and for fact-findings)

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 aux fins de leur Étude spéciale concernant la participation des peuples et entreprises autochtones aux activités de développement économique, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 9 mai 2006. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	56 800 \$
Transports et communications	198 030
Autres dépenses	10 000
Total	264 830 \$

(y compris des fonds pour participer à des audiences publiques et pour des missions d'études)

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

Thursday, June 22, 2006

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples has the honour to present its

THIRD REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, May 30, 2006, to examine and report on the general concerns of First Nations in Canada related to the federal Specific Claims process, respectfully requests the approval of funds for fiscal year ending March 31, 2007, and requests that it be empowered to engage the services of such counsel, technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of its study.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre Comité, qui a été autorisé par le Sénat le mardi 30 mai 2006 à examiner, pour en faire rapport, les préoccupations générales des Premières nations du Canada concernant le processus fédéral de règlement des revendications particulières, demande respectueusement que des fonds lui soient approuvés pour l'année financière se terminant le 31 mars 2007, et demande à pouvoir retenir les services de conseillers juridiques et techniques et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins de son étude.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant, sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Pour le président du comité, Gerry St. Germain, C.P.,

HUGH SEGAL

For Gerry St. Germain, P.C., Chair of the Committee

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

SPECIAL STUDY GENERAL CONCERNS OF FIRST NATIONS IN CANADA RALTED TO THE FEDERAL SPECIFIC CLAIMS PROCESS

APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

Extract from the Journals of the Senate of Tuesday May 20, 2006:

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane:

That the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, in accordance with rule 86(1)(q) of the Senate, be authorized to examine and report on the general concerns of First Nations in Canada related to the federal Specific Claims process, the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims policy, the present administration of the policy, the status of the Indian Specific Claims Commission, and other relevant matters with a view to making recommendations to contribute to the timely and satisfactory resolution of First Nations' grievances arising out both their treaties with the federal Crown and the Government of Canada's administration of their lands, monies, and other affairs under the *Indian Act*.

That the Committee report to the Senate from time to time, but no later than June 14, 2007 and that the Committee retain until September 1, 2007, all powers necessary to publicize its findings.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

ÉTUDE SPÉCIALE CONCERNANT LE PROCESSUS FÉDÉRAL DE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

Extrait des Journaux du Sénat, le mardi 30 mai 2006 :

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane,

Que, conformément à l'article 86(1)q) du Règlement du Sénat, le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les préoccupations générales des Premières nations du Canada concernant le processus fédéral de règlement des revendications particulières, la nature et le statut de la politique du gouvernement du Canada sur le règlement des revendications particulières, l'administration actuelle de cette politique, le statut de la Commission sur les revendications particulières des Indiens et d'autres questions pertinentes en vue de la présentation de recommandations qui contribueront au règlement adéquat, en temps utile, des griefs des Premières nations découlant à la fois des traités conclus avec la Couronne fédérale et de l'administration. par le gouvernement du Canada, de leurs terres, de leur argent et d'autres affaires en vertu de la Loi sur les Indiens;

Que le Comité fasse périodiquement rapport au Sénat, au plus tard le 14 juin 2007, et qu'il conserve jusqu'au 1^{er} septembre 2007 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, Paul C. Bélisle Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES		SOMMAIRE DES DÉPENSES			
Professional and C Transportation an All Other Expendi TOTAL	d Communications	\$ 11,000 0 1,000 \$ 12,000	Services profession Transports et com Autres dépenses TOTAL		11 000 \$ 0 1 000 12 000 \$
The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on June 13, 2006. The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.		Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones le 13 juin 2006. Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.			
Date	Gerry St. Germain, P.C. Chair, Standing Senate Aboriginal Peoples	Committee on	Date	Gerry St. Germain, C.P. Président du Comité sén des peuples autochtones	atorial permanent
Date	George Furey Chair, Standing Commi Economy, Budgets and A		Date	George Furey Président du Comité per interne, des budgets et de	

STANDING SENATE COMMITTEE ON ABORIGINAL PEOPLES

SPECIAL STUDY ON THE GENERAL CONCERNS OF FIRST NATIONS IN CANADA RELATED TO THE FEDERAL SPECIFIC CLAIMS

EXPLANATION OF BUDGET ITEMS APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2007

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

Working meals (20 @ 400\$)		\$ 8,000	
Informal meetings with aboriginal communities spokespersons		2,000	
Hospitality		1,000	0.11.000
Total – Professional and other services			\$ 11,000
TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS			
Total – Transportation and Communications			\$ 0
ALL OTHER EXPENDITURES			
Publications		\$ 500	
Miscellaneous		<u>500</u>	
Total – All Other Expenditures			\$ 1,000
The Senate administration has reviewed this budget application.			
Hardan Landa Directoral Clada Committees Directorate	Dete		
Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate	Date		
Hélène Lavoie, Director of Finance	Date		

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES PEUPLES AUTOCHTONES

ÉTUDE SPÉCIALE CONCERNANT LE PROCESSUS FÉDÉRAL DE RÈGLEMENT DES REVENDICATION PARTICULIÈRES

EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2007

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES Repas de travail (20 @ 400\$) 8 000 \$ Rencontres informelles avec des porte-parole de communautés autochtones 2 000 1 000 Total - Services professionnels et autres 11 000 \$ TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS 0 \$ **Total - Transports et communications AUTRES DÉPENSES Publications** 500 \$ Divers 500 Total - Autres dépenses 1 000 \$ L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire. Heather Lank, greffière principale, Direction des comités Date

Date

Hélène Lavoie, directrice des Finances

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, June 22, 2006

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Senate Standing Committee on Aboriginal Peoples for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2007 for the purpose of its Special Study on the general concerns of First Nations in Canada related to the federal specific claims process, as authorized by the Senate on Tuesday, May 20, 2006. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 11,000
Transportation and Communications	0
Other Expenditures	1,000
Total	\$ 12,000

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 22 juin 2006

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007 aux fins de leur Étude spéciale sur les préoccupations générales des Premières nations du Canada concernant le processus fédéral de règlement des revendication particulières, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 20 mai 2006. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et autres	11 000 \$
Transports et communications	0
Autres dépenses	1 000
Total	12.000 \$

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 13, 2006

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 9:31 a.m. to examine and report on the nature and status of the Government of Canada's Specific Claims Policy.

Senator Gerry St. Germain (Chairman) in the chair.

[English]

The Chairman: It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples. As the chair of the committee, I would like to begin by informing committee members that our committee begins a new study ordered by the Senate on May 30. This committee intends to examine the federal specific claims process with the view of making recommendations to contribute to the imely and satisfactory resolution of First Nations' grievances.

This will not be necessarily a lengthy study. We are trying to establish why it takes so long to deal with these particular claims. It is a 9- to 10-year process in most cases.

Before we do that, I want to deal with some housekeeping regarding budgets and various references. One item refers to legislation and the possibility that we receive legislation. I believe you have those before you.

I want to deal with the first one; the budget on legislation. It is a small budget that in all likelihood will not be used if no legislation comes forward, but as a process we require this budget to be approved. It is an \$8,800 budget. Are there a mover and seconder for this? Thank you, Senator Peterson and Senator Gustafson. Are there any questions regarding this particular item?

Senator Watt: When were these items prepared because I just got them? I have not had time the review them. I wonder whether the way we are moving —

The Chairman: Would you like to deal with it?

Senator Watt: I would like somebody to explain them because we have not had a chance to read them through.

The Chairman: This budget was prepared by the clerk and it is a regular process of the committee to have this particular budget approved, according to the committee clerk. Have you any questions specifically?

Senator Watt: I question it because you mentioned in your opening remarks that this budget is geared towards handling the legislation; is that correct?

The Chairman: That is correct.

Senator Watt: I understand.

The Chairman: There may not be any legislation, Senator Watt, in which case the budget will not be used. It will be used only if legislation comes to the committee from the other place.

All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 13 juin 2006

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit ce jour à 9 h 31 afin d'examiner, pour en faire rapport, le processus fédéral de règlement des revendications particulières.

Le sénateur Gerry St. Germain (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Je suis heureux de vous accueillir au Comité permanent des peuples autochtones. En qualité de président du comité, je dois commencer par informer nos membres que le comité va débuter une nouvelle étude que lui a confié le Sénat le 30 mai dernier. Nous avons l'intention d'examiner le processus des revendications particulières en vue de formuler des recommandations destinées à contribuer au règlement rapide et satisfaisant des griefs formulés par les Premières nations.

Ce ne sera pas forcément une longue étude, mais nous allons chercher à voir pourquoi le règlement de ces revendications prend autant de temps, neuf à dix ans dans la plupart des cas.

Avant cela, nous allons régler quelques questions d'ordre pratique relatives à nos budgets et à d'autres renvois. Il est d'abord question de la possibilité que nous soyons saisis de la loi. Je crois que vous avez tout cela sous les yeux.

Je vais commencer par le premier point, celui de l'étude de l'ébauche d'un budget. Il s'agit d'un petit budget qui, selon toute vraisemblance, ne sera pas utilisé si on ne nous soumet pas de loi, mais la procédure veut que nous approuvions ces dispositions budgétaires. Le budget est de 8 000 \$. Ai-je un motionnaire et un comotionnaire? Merci sénateur Peterson et sénateur Gustafson. Y a-t-il des questions à ce sujet?

Le sénateur Watt: Quand ces documents ont-ils été préparés, parce que je viens juste de les recevoir? Je n'ai pas eu le temps de les examiner et je me demande si la façon dont nous procédons...

Le président : Voulez-vous que nous en traitions?

Le sénateur Watt : J'aimerais que quelqu'un me les explique, parce que je n'ai pas eu la possibilité de le lire.

Le président : Le budget a été préparé par le greffier qui m'indique que cela correspond à la procédure habituelle que suit le comité pour faire approuver ce genre de poste budgétaire. Avez-vous des questions précises à poser?

Le sénateur Watt : Je m'interroge parce qu'en introduction, vous avez dit que ce budget est destiné à étudié la loi. C'est cela?

Le président : Oui, c'est cela.

Le sénateur Watt : Je comprends.

Le président : Il n'y aura peut-être pas de loi à étudier, sénateur Watt, auquel cas ce budget ne sera pas utilisé. Il ne le sera que si le comité est saisi d'une loi venant de l'autre Chambre.

Nous sommes d'accord?

Des voix: D'accord.

The Chairman: The second item is the one on specific claims. For this budget we anticipate a minimum amount of expenditures because most of the work will be done in Ottawa. This moderate, straightforward budget will cover working meetings here in Ottawa. Could I have somebody move this particular item forward?

Thank you Senator Gill. Are there any questions?

Senator Watt: I have a question reflecting the terms of reference.

The Chairman: Yes, I understand. However, this is the initial budget and I do not know where this process will go. We are trying to keep it as tight as possible so we can come up with a recommendation to the minister and to the proper authorities to expedite the process.

Senator Watt: I understand.

The Chairman: Are there no other questions? All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.The Chairman: Approved.

The next item is more complex. It is the economic development study that was initiated under the leadership of Senator Sibbeston. This particular budget is for the final parts of this study. What is recommended is one trip with the full committee to Western Canada and the rest is for day trips out of Ottawa to cover the final aspects of this study.

Unfortunately, senators, I received this information only this morning. Mind you, we had time in steering committee to go over it. There is nothing out of the ordinary in this budget. The committee will decide how many day trips we take out of Ottawa.

Can somebody move this?

Senator Cochrane: Can I ask a question? Within your briefing, you have a fact-finding mission to Millbrook, Nova Scotia and one to Labrador. Will this travel take place in that time?

The Chairman: We budgeted for this trip. It is not a full committee. This is fact-finding.

Senator Cochrane: When will this trip take place?

The Chairman: Hopefully in the fall.

Senator Gill: I see some options. I do not know if the others have that.

The Chairman: This is part of the steering committee to help you make a decision.

Senator Gill: I will give my comments on that. As I mentioned previously, I think that we should spend money elsewhere. There are bigger problems elsewhere. I think that perhaps we can continue this study, but here in Ottawa, and by having the witnesses here instead of spending money there. We should spend

Le président : Le second point concerne les revendications particulières. Pour ce budget, nous avons prévu des dépenses minimales parce que l'essentiel de ce travail se fera à Ottawa. Ce budget, à la fois simple et modeste, permettra de financer des réunions à Ottawa. Quelqu'un pourrait-il proposer ce point à l'ordre du jour?

Merci, sénateur Gill. Y a-t-il des questions?

Le sénateur Watt : J'ai une question au sujet du mandat.

Le président : Je comprends. Toutefois, il s'agit du budget initial et nous ne savons pas exactement où tout cela va nous mener. Nous allons essayer de progresser le plus rapidement possible pour adresser une recommandation au ministre et aux autorités compétentes afin qu'elles accélèrent le processus de règlement des revendications territoriales.

Le sénateur Watt : Je comprends.

Le président : Il n'y a pas d'autres questions? Tout le monde est d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président : C'est approuvé.

Le point suivant est un peu plus complexe. Il s'agit de l'étude de développement économique qui a été amorcée sous l'égide du sénateur Sibbeston. Ce budget concerne la dernière partie de l'étude. Il est recommandé d'effectuer un voyage en comité plénier dans l'ouest du Canada, le reste concernant des déplacements d'une journée à partir d'Ottawa pour parachever l'étude.

Je n'ai malheureusement reçu cette information que ce matin, mais je dois préciser que nous avons eu le temps de l'examiner au comité directeur. Ce budget ne présente rien d'extraordinaire et le comité décidera du nombre de missions d'un jour que nous voulons effectuer.

Ai-je un motionnaire?

Le sénateur Cochrane : Puis-je poser une question? Dans ce document, il est question d'une mission d'étude à Millbrook, en Nouvelle-Écosse, et d'une autre mission du même genre au Labrador. Tout cela se fera-t-il lors du même voyage?

Le président : Nous avons budgétisé ce voyage, mais le déplacement ne se fera pas en comité plénier. Il s'agit d'une mission d'étude.

Le sénateur Cochrane : Et quand cela aura-t-il lieu?

Le président : À l'automne, nous l'espérons.

Le sénateur Gill: Il y a des options ici. Je ne sais pas si les autres ont la même chose que moi.

Le président : C'est une documentation qui ne concerne que les membres du comité directeur afin de les aider dans leur décision.

Le sénateur Gill: Je vais vous dire ce que j'en pense. Comme je l'ai déjà dit, j'estime que nous devrions dépenser plus d'argent ailleurs. Il y a de très gros problèmes ailleurs. Je pense que nous pourrions poursuivre cette étude, mais uniquement à Ottawa en faisant venir les témoins plutôt que de nous déplacer. Nous

money on what the minister has asked us to do, the main issue we face, instead of spending money on travelling, talking to people and looking at good projects. We know there have been some successes in our area; we know that already. We should put our energy into something else.

Senator Watt: Senator St. Germain, we are undertaking an economic study of what areas are successful and what areas are not successful.

I think we are ahead of ourselves. The whole question of equity — the land base — needs to be dealt with before we can ask those questions.

The Chairman: Honourable senators, an order of reference was presented and passed by the Senate that this study be carried out. I hear what the honourable senator is saying and Senator Gill, you have been consistent. You have indicated that you could see time and dollars spent in different areas. I think you fully support the question on specific claims.

This study has been commenced. A considerable amount of money has already been spent. Unfortunately, Senator Sibbeston is not here today as he is attending meetings in his region. He commenced this particular study and when we started it, most of us were on the committee. I have tried to mitigate the costs and, seeing that we have spent over half of what was anticipated, complete the study with a minimum amount of travel and a minimal amount of expense.

Since we have a reference from the Senate, I think it would be in our best interest to complete this study. The fact we have passed the budget does not mean we have to spend the money. I am prepared to bring witnesses to Ottawa if we can obtain results. I am prepared to work with the committee in that direction.

Senator Watt: Have you looked into the possibility of confining the two studies based on the request the minister made to help expedite the specific land claims issue? We will focus on what is workable and what is not workable.

The Chairman: To combine the studies would defeat the purpose of our reference to specific claims simply because specific claims have been a problem for years. The issue has come to the surface as a result of certain incidents that have taken place recently in the country where specific claims have not been settled. That is why the minister is working with us. We met the minister as a committee, and he wants us to focus on this issue.

As far as travel and mitigating costs is concerned, I am prepared to work with Senator Gill and Senator Watt to ensure that if we can do this economic development study here in Ottawa together with Senator Sibbeston, we will work to accomplish that.

pourrions consacrer les fonds à ce que le ministre nous a demandé de faire, c'est-à-dire à la principale question à laquelle nous sommes confrontés, plutôt que d'investir dans des voyages, d'aller parler à des gens à l'extérieur et de chercher de bons projets. Nous savons déjà que certaines choses ont bien fonctionné à Ottawa. Pourquoi donc investir notre énergie ailleurs?

Le sénateur Watt: Sénateur St. Germain, nous entreprenons une étude des activités de développement économique qui ont payé et de celles qui n'ont pas donné de résultats.

J'estime que cela nous dépasse. Avant de pouvoir poser ces questions, nous devons régler celles de l'équité et de l'assise territoriale.

Le président : Honorable sénateurs, un ordre de renvoi a été déposé et adopté par le Sénat afin que cette étude soit effectuée. Je comprends ce que dit le sénateur Gill qui se montre constant dans ses propos. Vous avez dit que l'on pourrait consacrer notre temps et notre budget à autre chose. Je crois que vous êtes entièrement d'accord avec la question des revendications particulières.

Il se trouve que cette étude a déjà débuté. Nous avons déjà dépensé beaucoup d'argent à cela. Malheureusement, le sénateur Sibbeston n'est pas ici aujourd'hui parce qu'il participe à des rencontres dans sa région. C'est lui qui a amorcé cette étude et, à l'époque, la plupart d'entre nous siégeaient déjà au comité. J'ai tenté de réduire les coûts au minimum et, après avoir constaté que nous avions déjà dépensé plus de la moitié de ce que nous prévoyions, j'ai essayé de faire en sorte que nous puissions terminer cette étude en effectuant un minimum de déplacements et un minimum de dépenses.

Comme l'étude est visée par un renvoi du Sénat, je pense qu'il en va de notre intérêt de la mener à terme. Le fait que ce budget soit adopté ne signifie pas que nous allons dépenser tout l'argent. Je suis prêt à faire venir des témoins à Ottawa si cela peut nous coûter moins cher. Je suis prêt à travailler avec le comité dans ce sens.

Le sénateur Watt: Avez-vous envisagé la possibilité de limiter les deux études en regard de la requête du ministre, c'est-à-dire que le comité contribue à accélérer le règlement des revendications territoriales particulières? Nous nous concentrerions sur ce qui fonctionne et sur ce qui ne fonctionne pas.

Le président : Si nous combinions ces deux études, nous irions à l'encontre du renvoi concernant les revendications particulières qui font problème depuis des années. La question a refait surface à la suite de certains incidents récents survenus là où les revendications particulières n'ont pas été réglées. C'est pour cela que le ministre collabore avec nous. Nous l'avons rencontré en comité et il veut que nous concentrions nos efforts sur cette question.

Pour ce qui est des déplacements et de la réduction des dépenses, je suis prêt à travailler avec le sénateur Gill et le sénateur Watt pour voir s'il ne serait pas possible de réaliser entièrement l'étude sur le développement économique à partir d'Ottawa, et cela en liaison avec le sénateur Sibbeston.

I want to go forward with this budget so we at least have options available to complete the study. A lot of effort and taxpayer dollars have gone into it, so I think it is only right we finish it. However, we do not have to complete it in a manner that is costly. We can mitigate the costs throughout the process.

Senator Watt: What is the total amount?

The Chairman: The total amount is \$264,830. The majority of that amount entails the costs of travelling as a committee to Western Canada. That trip would encompass western Saskatchewan, Manitoba and parts of Northern Ontario.

Senator Gill: It does not cover the East?

The Chairman: No, it does not. The entire budget covers everything.

[Translation]

Most of the time, it is in the West, the whole committee travels there.

[English]

Senator Gill: If we approve this budget, does that mean we approve the plan?

The Chairman: Not necessarily, no: It is tied to a plan, but nothing says we must spend the money.

Senator Peterson: Will we see the culmination of this report?

The Chairman: This process will complete the report.

Senator Cochrane: I am new on the committee. I am replacing Senator Segal. Do you have a time frame for completing this report?

The Chairman: This report is to be completed no later than June 30, 2007. The committee is to retain until September 1, 2007, all powers to publicize its findings.

Are there any other questions? If there are none, do I have a mover? So moved by Senator Gustafson. All those in favour?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: Carried on division. Thank you, honourable senators.

[Translation]

Before we begin, allow me to introduce the members of the committee.

Je veux que nous continuions à travailler sur ce budget pour disposer d'options afin de réaliser l'étude. Nous avons déjà investi beaucoup d'argent du contribuable et investi nous-mêmes beaucoup d'efforts, et je crois donc raisonnable de terminer cette étude. Il demeure que nous n'avons pas, pour cela, à être prodigues. Nous essaierons de limiter les coûts tout au long du processus.

Le sénateur Watt : Combien cela devrait-il coûter en tout?

Le président : Il est prévu 264 830 \$ en tout, la majorité de ce budget étant consacrée à un déplacement dans l'Ouest. À cette occasion, nous devrions aller en Saskatchewan, au Manitoba et dans certaines régions du nord de l'Ontario.

Le sénateur Gill : Et dans l'Est?

Le président : Il n'est pas question d'aller dans l'Est. Le budget couvre absolument tout.

[Français]

La plupart du temps, c'est dans l'Ouest, le comité au complet en voyage.

[Traduction]

Le sénateur Gill : Si nous approuvons ce budget, cela veut-il dire que nous approuvons automatiquement le plan?

Le président : Pas nécessairement. Un plan est rattaché au budget, mais rien ne dit que nous devons dépenser tout cet argent.

Le sénateur Peterson: Verrons-nous l'aboutissement de ce rapport?

Le président : Tout cela vise à terminer le rapport.

Le sénateur Cochrane : Je suis nouvelle au comité. Je remplace le sénateur Segal. Est-ce que nous avons un délai à respecter pour produire le rapport?

Le président : Le rapport doit être produit au plus tard le 30 juin 2007. Le comité conservera tous ses privilèges pour publier ses constats jusqu'au 1^{er} septembre 2007.

Y a-t-il d'autres questions? S'il n'y en a pas, ai-je un motionnaire? C'est proposé par le sénateur Gustafson. Tout le monde est d'accord?

Des voix : Oui.

Des voix: Non.

Le président : C'est adopté avec dissidence. Merci, chers collègues.

[Français]

Avant de commencer, permettez-moi de vous présenter les membres du comité.

[English]

I will introduce members of the committee in alphabetical order. We have Senator Dyck from Saskatchewan; Senator Gill from Quebec; Senator Gustafson from Saskatchewan; Senator Peterson from Saskatchewan; Senator Cochrane from the Atlantic provinces; and Senator Watt from Quebec.

Today we have before us officials from two departments, Indian and Northern Affairs Canada and the Department of Justice. Both departments are involved in the specific claims process.

We have asked the witnesses to come before us to explain the process, its stages and from their perspectives the problems that slow down the process of claims resolution.

From Indian and Northern Affairs Canada we have Ms. Audrey Stewart, Director General of the Specific Claims Branch. From Justice Canada we have Ms. Sylvia Duquette, General Counsel for Specific Claims.

I welcome both of you this morning. I have had the privilege of meeting Ms. Stewart before, and I know how competent she is. We understand that you have a presentation for the committee and that you will share the allocated time between you, which is about 40 minutes. My colleagues will have questions afterward.

Audrey Stewart, Director General, Specific Claims Branch, Indian and Northern Affairs Canada: Thank you for giving us an opportunity to speak to you about something I know interests and engages Ms. Duquette as much as it does me.

We have provided background materials in a binder that I hope has been distributed. I will refer to that from time to time.

Before my presentation, since 40 minutes is a long time, I will indicate with Ms. Duquette's help what we plan to talk about.

I propose first to provide an overview of the program: what it is for, the general principles under which it operates, resources and what the program delivers.

Second, we will go through a more detailed description of how the program operates. I will refer to material in the binder at that time.

Third, I will talk about the question of timing. That seems to be the key issue here: how long it actually takes and what goes into that time. We will talk a bit about what we do within the government in administrative terms to reduce the time required.

The specific claims program is one of the government's longest standing alternative-dispute-resolution programs. It was established to allow First Nations the opportunity to negotiate and the opportunity to resolve a series of claims with the federal [Traduction]

Je vais vous présenter les membres du comité par ordre alphabétique. Nous avons d'abord le sénateur Dyck, de la Saskatchewan; le sénateur Gill du Québec, le sénateur Gustafson de la Saskatchewan; le sénateur Peterson de la Saskatchewan également, le sénateur Cochrane des provinces de l'Atlantique et le sénateur Watt du Québec.

Nous accueillons des fonctionnaires de deux ministères, soit Affaires indiennes et Nord Canada et Justice Canada. Ces deux ministères s'occupent du processus de règlement des revendications particulières.

Nous avons demandé à ces deux personnes de venir nous rencontrer pour nous expliquer le processus, nous dire à quelle étape nous en sommes et nous faire part de leur point de vue sur la nature des problèmes qui ralentissent le règlement des revendications.

Donc, du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, nous accueillons Mme Audrey Stewart, directrice générale de la Direction générale des revendications particulières et, du ministère de la Justice, nous avons Me Sylvia Duquette, avocate générale, Revendications particulières.

Bienvenue à vous deux. J'ai déjà eu le privilège de rencontrer Mme Stewart et je peux vous dire qu'elle est très compétente. On nous dit que vous avez un exposé à faire au comité et que vous allez vous partager les 40 minutes environ qui sont réservées à cela. Ensuite, nous vous poserons des questions.

Audrey Stewart, directrice générale, Direction générale des revendications particulières, Affaires indiennes et du Nord Canada: Merci de nous donner la possibilité de vous entretenir d'un sujet qui intéresse et qui mobilise M^e Duquette tout autant que moi.

Nous avons remis des documents d'information dans un classeur et j'espère qu'on vous les a distribués. Je compte m'y référer en cours de route.

Avant de commencer, comme 40 minutes c'est beaucoup, je vais vous préciser, avec l'aide de M^e Duquette, ce dont nous avons l'intention de vous parler.

Je vous propose tout d'abord d'effectuer un survol du programme, c'est-à-dire de vous présenter les principaux généraux qui en guident le fonctionnement, les ressources et les résultats

Deuxièmement, nous entrerons un peu plus dans le détail de la façon dont fonctionne ce programme. À ce moment-là, nous nous appuierons sur les documents contenus dans le classeur.

Troisièmement, je vous parlerai des délais d'exécution qui semblent être au cœur du problème, et nous verrons combien de temps il faut consacrer à chaque étape, et ce que chaque étape signifie. Nous verrons également un peu ce que nous faisons sur le plan administratif pour réduire les délais actuellement nécessaires.

Le programme des revendications particulières est l'un des plus anciens programmes permanents de règlement extrajudiciaire des différends. Il a été mis sur pied afin de permettre aux Premières nations de négocier et de régler toute une série de revendications government. These claims deal mostly with the government's failure to protect the assets of First Nations as managed on their behalf or to fulfill certain promises made in historic treaties.

There has been a period of, in some cases, 200 years where the federal government has managed assets on behalf of First Nations. In that period of time, the government has made mistakes, ones that need to be remedied. This program provides an avenue to accomplish that.

I wish to begin by bringing some fundamental operating principles to your attention. The first one is the fairness that we seek to achieve in the process. Not all claims, but many, are very old. Many deal with subjects where there is not necessarily clear guidance from historians or from the courts as to what the facts are and the best ways of dealing with them.

Attention to fairness and finding out how to be fair to the First Nations, to the people of Canada generally, and in particular, to the neighbours of the First Nations, the people in surrounding communities, is of great importance to us.

To attain that fairness we use the best available standards we can find for fairness. One of the reasons why Ms. Duquette is here with me is because seeking legal advice on the obligations of the federal government is one of the prime ways we have of assessing fairness, to the extent that there are independent standards outside policy. That is one of the touchstones we use.

Another is a real attention to historical research. We have to remember that these claims arise out of situations involving real people, in real places, and in real time.

Each claim that a First Nation brings forward relates to its own history and to a series of specific events that the First Nation feels has damaged its ability to manage and benefit from its resources and land that it should have. We need to invest the time to do the research and to understand the situation.

Some claims are very old. A number of them go back before Confederation. Much of the information we have in historical terms is in government documents. They can tell a compelling story. They do not necessarily tell the whole story, so our research often goes beyond documents. The research is challenging and must be done meticulously to get the fact base right.

The other area where we invest a great deal of time and detailed attention, once a decision has been made to negotiate a claim, is to get an assessment of what a proper settlement might be. avec le gouvernement fédéral. Ces revendications découlaient essentiellement du fait que le gouvernement n'avait pas protégé les actifs des Premières nations qu'il administrait pour leur compte ou qu'il n'avait pas respecté certaines des promesses faites dans des traités historiques.

Le gouvernement fédéral a administré les actifs des Premières nations, pour leur compte, parfois pendant 200 ans. Durant tout ce temps, des erreurs ont été commises et il faut maintenant les réparer. Ce programme se veut une façon d'y parvenir.

Je vais commencer par vous présenter certains des principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement du programme. Il y a d'abord celui de l'équité sur laquelle nous voulons articuler tout le processus. Toutes les revendications ne sont pas très anciennes, mais beaucoup le sont. Beaucoup également portent sur des sujets à propos desquels ni les historiens ni les tribunaux ne peuvent véritablement nous éclairer quant aux faits en cause et à la meilleure façon de les aborder.

Nous estimons très important de respecter ce principe d'équité et de chercher à agir de façon à être juste envers les Premières nations, envers les Canadiennes et les Canadiens en général et surtout envers les voisins des Premières nations, c'est-à-dire ceux et celles qui résident dans des collectivités avoisinantes.

Pour parvenir à cette équité, nous nous appuyons sur les meilleures normes disponibles en la matière. C'est l'une des raisons pour lesquelles Me Duquette est à mes côtés, puisque la principale façon d'évaluer l'équité consiste à demander des avis juridiques à propos des obligations du gouvernement fédéral, dans la mesure où il existe des normes extérieures à la politique officielle. C'est l'une des pierres de touche sur lesquelles nous comptons.

Nous accordons également beaucoup d'attention à la recherche historique. Nous ne devons pas oublier que ces revendications sont le produit de situations qui se sont véritablement produites, dans de vrais lieux et qui ont concerné des êtres faits de chair et d'os.

Chaque revendication déposée par une Première nation concerne son histoire et une série d'événements particuliers qui, de l'avis de la Première nation, ont entravé sa capacité de gérer ses propres ressources et son territoire et l'ont empêché de retirer les dividendes auxquels elle aurait pu s'attendre. Nous devons donc consacrer un certain temps à la recherche pour comprendre la situation en question.

Certaines revendications remontent à très loin dans le temps, parfois à la naissance de la Confédération. La majorité des renseignements dont nous disposons sur le plan historique nous viennent de documents gouvernementaux qui peuvent nous en dire beaucoup, mais pas forcément tout et il nous faut alors chercher ailleurs. Pour établir une bonne base factuelle, la recherche doit être méticuleuse, ce qui est exigeant.

L'autre volet auquel nous consacrons beaucoup de temps et une grande attention intervient une fois qu'il a été décidé de négocier la revendication, puisqu'il est alors question d'évaluer ce que pourrait être un règlement acceptable.

Again, we do fairly detailed studies, often with the First Nations with whom we are negotiating. Those studies may be land appraisal studies and studies to assess damages caused to the First Nation by loss of use of land or loss of use of interest rates and resulting monetary losses.

I want to make this point up front for two reasons. One is that we focus on working with individual First Nations to understand their claims. That work is an integral part of the process and it is important to reaching a final solution that is acceptable to all.

The other reason is to highlight that there are good reasons why dealing with claims takes time. In our efforts to speed up the process, to get resolutions faster, we need to keep in mind some things that relate to the nature of the work we do. That is the first operating principle.

The second operating principle is that we deal with individual First Nations as separate parties at the negotiating table, so that there are funding programs either through contributions in the development period of claims or loan programs while the claims are negotiated that put the First Nation into the position of being an equal partner at the negotiating table.

The third operating principle is mutual acceptability. The resolutions and the process itself are voluntary. First Nations may use this dispute resolution process. They may also, if they so choose, use the courts.

That opportunity is open in every case.

The negotiation process is chosen as our prime resolution tool because it leads to jointly acceptable solutions, and the settlements that we reach are ratified by First Nations, almost always through a community vote unless the settlements are very small.

I would like to bring to the committee's attention those three principles that we try to use to guide how we operate the program. The program does deliver results. The program both reviews claims from First Nations, and accepts many of them for negotiations. Our record shows that we accept about 70 per cent of the claims that are brought to us.

I think the settlements to date are 273. Of those settlements, about half include the return of land or the ability for the First Nation to purchase land to add to their reserve. About a third of the settlements include provincial involvement and provincial contributions, and so, these settlements are not only between the federal government and First Nations. Provinces are also important partners.

Là également, nous poussons le travail de recherche, souvent en collaboration avec les Premières nations avec qui nous négocions. Ce genre d'étude porte notamment sur l'évaluation des terres et des dommages occasionnés à la Première nation à cause de la perte de jouissance du bien, notamment sous la forme d'une perte monétaire.

Je vais tout de suite commencer par ces deux aspects pour deux raisons. D'abord, nous cherchons avant tout à collaborer avec chaque Première nation afin de comprendre ses revendications. Ce travail fait partie intégrante du processus et il est important pour parvenir à une solution finale qui sera acceptable pour tous.

De plus, il y a une bonne raison pour laquelle il faut tant de temps pour régler les revendications. Dans notre désir d'accélérer le processus, de régler rapidement les revendications, nous ne devons pas perdre de vue certains aspects qui sont directement liés à la nature même de notre travail. Il s'agit de notre premier principe de fonctionnement.

Le second principe de fonctionnement, c'est que nous formons une table de négociation particulière avec chaque Première nation. Ainsi, grâce à divers programmes de financement — c'est-à-dire à des contributions versées durant la période de préparation des revendications ou à des prêts consentis pendant la négociation des revendications —, la Première nation se retrouve en position de partenaire égal au gouvernement à la table de négociation.

Notre troisième principe de fonctionnement est celui de l'acceptation mutuelle. Les règlements et le processus de règlement sont volontaires. Les Premières nations peuvent recourir à la procédure de règlement extrajudiciaire, mais, si elles le désirent, elles peuvent également se tourner vers les tribunaux.

Elles ont la possibilité d'exercer ce choix dans chaque cas.

Nous privilégions le processus de négociation parce qu'il conduit à des solutions mutuellement acceptables et que les règlements sont presque systématiquement ratifiés par les Premières nations à la suite d'un vote communautaire, sauf dans le cas d'ententes mineures.

Je tiens à attirer l'attention du comité sur ces trois principes sur lesquels nous essayons de nous appuyer dans l'administration du programme. Ce programme donne des résultats. Il permet à la fois d'analyser les revendications des Premières nations et d'accepter d'en négocier la plupart. D'après nos dossiers, nous acceptons environ 70 p. 100 des revendications qui nous sont soumises.

Je crois que, jusqu'à aujourd'hui, nous avons réglé 273 revendications. De ce nombre, près de la moitié portent sur la restitution de terres ou sur la capacité de la Première nation d'acquérir des terres pour les ajouter à leurs réserves. Dans près d'un tiers des cas, les règlements font intervenir les provinces et font appel à des contributions provinciales, ce qui veut dire qu'ils ne concernent pas uniquement le gouvernement fédéral et les Premières nations. Les provinces sont aussi des partenaires importants.

Settlements to date have delivered over \$2 billion to First Nations, and have provided the opportunity to increase the First Nation land base by about 15,000 hectares. That increase will be achieved over time as land is purchased and added.

All settlements include a financial component, but the range in size of financial components is very wide. To give the committee a feel for this, the smallest cash component was \$12,000; the largest was over \$150 million. About half the settlements fall under \$2 million. As you can tell from that range, the nature of the claims also varies widely. We deal with a lot of different claims.

To give a few examples of the kinds of things that come to this program, there will be claims under the numbered treaties that cover Ontario, the prairies and into the territories. The government promised to provide a certain allocation of land to First Nations. For various reasons — sometimes miscounting and sometimes confusion — all that land was not delivered, so we have a number of treaty land entitlement settlements that deal with that particular problem.

Also, a number of claims dealt with reserve land or resources on the reserve, such as timber or gravel taken either without the agreement of the First Nation or with the agreement, but not appropriately paid for. That type of land claim is another kind we get. Occasional claims relate to management of money held on behalf of First Nations. Many deal with expropriations: whether they were done properly and whether, for example, when land was no longer required for the purpose it was expropriated, it can be returned to the First Nation.

Again, we deal with a variety of claims. One reason our policy is so general is that it needs to be flexible enough to deal with the range of circumstances presented to us.

I will give you an example of a settlement reached last year, to illustrate some of the complexities that arise in the negotiation process. I guess the message here is that settlements are not only about money. This claim was about land that was expropriated for railroad use to support the war effort in the Second World War. Although the plan was to expropriate the land, the expropriation never went through but the land was used nonetheless.

As part of that expropriation process, a First Nation lost access to part of its reserve because it was barred by the new railroad spur. The First Nation had to work with the neighbouring municipality for access to the reserve. When this claim came to settlement, clearly there were things that needed to be addressed other than returning the land and providing compensation for its loss of use.

Jusqu'ici, les ententes conclues ont permis de verser 2 milliards de dollars aux Premières nations et de leur donner la possibilité d'accroître leur assise territoriale d'environ 15 000 acres. Elles pourront ajouter cette superficie à leur patrimoine foncier au fur et à mesure qu'elles acquérront ces terres.

Tous les règlements comportent un volet financier dont l'importance varie beaucoup d'un cas à l'autre. Pour vous en donner une idée, sachez que le règlement le moins élevé a porté sur une somme de 12 000 \$ et que le plus important a dépassé les 150 millions de dollars. Près de la moitié des règlements se situent en dessous de 2 millions de dollars. Comme vous le voyez d'après cette fourchette, la nature des revendications varie aussi grandement. Nous sommes saisis d'un grand nombre de revendications différentes.

Pour vous donner quelques exemples du genre de cause que nous traitons dans le cadre de ce programme, sachez qu'il y a des revendications portant sur des traités qui concernent l'Ontario, les Prairies et les territoires. Le gouvernement avait promis d'attribuer une partie des terres aux Premières nations. Pour différentes raisons — parfois des erreurs de calcul et parfois une certaine confusion — ces terres n'ont pas été transférées et nous nous retrouvons donc avec des règlements concernant des droits territoriaux en vertu de traités.

Il y a aussi les revendications qui portent sur les terres de réserve ou sur des ressources se trouvant dans les réserves, comme le bois d'œuvre ou le gravier exploité sans l'autorisation de la Première nation ou, quand il y a autorisation, sans contrepartie financière. Il s'agit-là d'un autre type de revendication territoriale. À l'occasion, les revendications portent sur la gestion de fonds au nom des Premières nations. Il est souvent question d'expropriation, que celleci ait été effectuée incorrectement ou que la terre ne soit plus désormais nécessaire aux fins pour lesquelles elle avait été expropriée, auquel cas elle peut être restituée à la Première nation.

Je le répète, nous avons affaire à toute une diversité de revendications. Si notre politique est si générale, c'est que nous devons disposer de la souplesse nécessaire pour pouvoir faire face à l'ensemble des situations qui nous sont soumises.

Je vais vous donner un exemple de règlement auquel nous sommes parvenus l'année dernière afin d'illustrer certaines des complexités auxquelles nous nous heurtons dans le processus de négociation. Ce qu'il faudra retenir de tout cela, je crois, c'est que les règlements ne sont pas uniquement affaire d'argent. Dans ce cas, il s'agissait d'une terre qui avait été expropriée pour des chemins de fer, à l'appui de l'effort de guerre lors de la Seconde Guerre mondiale. Il avait bien été prévu d'exproprier officiellement la terre en question, mais l'expropriation n'a jamais été prononcée bien que le terrain ait été utilisé par la compagnie.

À la faveur de la procédure d'expropriation, la Première nation concernée a perdu l'accès à une partie de sa réserve à cause d'un éperon de voie ferrée. Pour accéder à la réserve, la Première nation a dû trouver une solution avec la municipalité voisine. Quand cette revendication est arrivée à l'étape du règlement, il est apparu évident qu'il fallait régler d'autres aspects que la simple restitution du terrain et le versement d'un dédommagement pour perte de jouissance.

There were environmental issues. This piece of land needed three levels of environmental assessment and some remediation before it could be used again by the First Nation. Access through the reserve or around the reserve needed to be worked out with the local community.

All that was done and a settlement was reached, which solves a whole series of problems. This settlement cost less than \$2 million, but it was an important settlement to the community and to its neighbours. The settlement took a lot of goodwill and a lot of hard work from the First Nation, the users of the railroad, the neighbouring community, and the department to make it all work.

I am trying to explain here that sometimes settlements are about money; sometimes the problems are easy to solve; and sometimes it is best to take the time to work out the details with the communities and the First Nations to get a solution that is much better than, for example, a court settlement could offer.

With that, I will turn to how the program operates. In your binders, you have a flow chart. We have provided this flow chart to help walk us all through something that sounds so simple, namely, a claim where the government has made an error needs to be fixed so let us fix it. How can this process be so complicated and take so long?

There are a number of different colours on the chart. The yellow indicates actions that are primarily the responsibility of the First Nations. The mid-colour blue is what the federal government does. I have provided greater detail in some of the steps that the federal government takes. We also have indicated a few areas where provincial actions are required. We have focused here on what the federal government does. Certainly, the First Nation and the province when it is involved each has its own internal decision-making system, which we have not included on the chart.

If we start down the left-hand side, here is the simple line. First, the claim comes in from the First Nation. It is assessed. The federal government decides if it wishes to negotiate. If the government decides to negotiate, that leads to negotiation, settlement, and then to implementation.

The first stage of assessment, at the moment, takes a great deal of time. It is also the stage where we can make some improvements, and there are some challenges here yet. I will give you some of the numbers of claims at various stages. For your information, under tab 5 in your binder, all these numbers are laid out, both on a national basis and by province, in case people are interested in the breakdown from various provinces. At the moment, 622 claims are in the assessment process. For those 622 claims, the federal government is in the process of deciding whether to enter into negotiations.

When we receive a claim from a First Nation, the Specific Claims Branch, the branch for which I am responsible, has a look at the submission, makes sure it falls within our program

Il y avait des problèmes d'ordre environnemental. Ce lopin de terre a dû faire l'objet d'une évaluation environnementale par les trois ordres de gouvernement concernés et de travaux de remise en état pour que les Premières nations puissent de nouveau l'utiliser. En outre, il a fallu régler avec la localité voisine la question de l'accès par la réserve et à la réserve.

C'est ce que nous avons fait et il a été possible de conclure un règlement qui a permis de régler toute une série de problèmes. Le coût de ce règlement était inférieur à 2 millions de dollars, mais celui-ci a représenté une grande importance pour la localité voisine et pour la communauté de Première nation. Pour y parvenir, il a fallu beaucoup de bonne volonté et un travail acharné de la part de la Première nation, des usagers du chemin de fer, de la localité voisine et du ministère.

Ce que j'essaie de vous expliquer c'est que les règlements sont parfois affaire d'argent, que les problèmes sont parfois faciles à régler, et aussi qu'il vaut parfois mieux prendre le temps d'entrer dans les détails avec les localités voisines et les Premières nations pour parvenir à une solution bien plus valable qu'un règlement judiciaire.

Cela étant, je vais à présent vous expliquer comment fonctionne le programme. Dans vos classeurs, vous trouverez un ordinogramme qui a pour objet de vous aider à comprendre que ce qui peut paraître simple a priori — c'est-à-dire une revendication adressée au gouvernement à cause d'une erreur commise — peut devenir très complexe et prendre beaucoup de temps.

Le graphique comporte plusieurs couleurs. Le jaune indique les mesures qui relèvent essentiellement de la responsabilité des Premières nations. Le bleu clair correspond à ce que doit faire le gouvernement. J'ai précisé certaines des étapes suivies par le gouvernement fédéral. Nous avons également précisé les aspects à propos desquels les gouvernements provinciaux doivent intervenir. Toutefois, nous nous sommes surtout intéressés à ce que fait le gouvernement fédéral. Il est évident que, quand la Première nation et la province interviennent, chacune applique son propre processus décisionnel qui n'apparaît pas sur cet ordinogramme.

Commençons par descendre la ligne de gauche. D'abord, la Première nation soumet une revendication qui est évaluée, après quoi le gouvernement fédéral décide s'il veut ou non négocier. S'il décide de négocier, on passe à l'étape de la négociation, avant le règlement et la mise en œuvre.

Pour l'instant, la première étape de l'évaluation prend beaucoup de temps. C'est également une étape où nous pouvons apporter des améliorations, mais l'on peut déjà se heurter à des difficultés. Je vais vous donner quelques chiffres quant au nombre de revendications aux différentes étapes. À l'onglet 5 de votre classeur, vous trouverez les chiffres en question, à l'échelle nationale et par province, si vous êtes intéressés par une ventilation par province. Pour l'instant, nous avons 622 revendications à l'étape de l'évaluation, ce qui veut dire que le gouvernement fédéral est en train de décider s'il va ou non passer à la phase de négociation.

Quand nous recevons une revendication d'une Première nation, la Direction générale des revendications particulières, soit le service dont je suis responsable, examine le dossier et s'assure qu'il parameters, and has a preliminary look at it. In that preliminary look, we identify whether the information is there to explain the claim; whether historical research been done by the First Nation; and whether the federal government wishes to do additional research. That process leads often to conducting what is called confirmation research — research to fill in any gaps that we see to provide a fuller picture, if that is appropriate. At the moment, 91 claims are in that top line of blue, where we are doing confirming research and identifying the issues.

The work we do in developing additional information is then submitted to the First Nation so that they see the total picture. They have an opportunity to review and comment on that. That is the yellow line on the chart. There are 164 claims in that particular stage of the process at the moment.

The next stage is for Indian and Northern Affairs Canada to seek advice from Justice Canada as to whether this claim represents a lawful obligation. At the moment, 309 claims are in that situation. Here, I would like to turn to Ms. Duquette to give us a description of the work that Justice Canada does for us both at this point and elsewhere in the process.

Sylvia Duquette, General Counsel, Specific Claims, Department of Justice Canada: I am in charge of the group of lawyers within Justice Canada responsible for supporting this program. Essentially, we have a fairly straightforward role in this process. The role is to provide advice to the Minister of Indian Affairs and Northern Development as to whether, based on our understanding of the law and what a court would do, the claim discloses an outstanding legal obligation on the part of the Crown.

When we are asked to provide this legal advice to the Minister of Indian Affairs and Northern Development, we do that without taking into consideration things such as latches — a non-vigorous pursuit of the claim by the First Nation; limitations — rules, or prescription periods in legislation; or strict rules of evidence. This means that some claims that would not be successful in a court of law are nevertheless considered outstanding obligations under the policy.

On the basis of the opinion we provide, the Minister of Indian Affairs and Northern Development determines whether he will negotiate the specific claim. Under this policy, the minister's decision to participate in this process of alternative dispute resolution, ADR, or negotiations must be based on the advice of the Department of Justice that there is an outstanding legal obligation.

If the decision is to negotiate the claim, our group also provides legal support to the negotiation tables, another major area of practice. In this context, we provide advice to our client on the legal principles we think a court would apply in determining

correspond aux paramètres de notre programme, après quoi nous l'examinons de façon préliminaire. Nous déterminons alors si le document renferme toutes les explications nécessaires sur la revendication, si la Première nation a effectué une recherche historique et si le gouvernement fédéral désire un complément de recherche. Nous en venons souvent à effectuer ce que nous appelons une recherche de confirmation, c'est-à-dire une recherche qui vise à combler tous les trous afin de nous donner un portrait complet de la situation, si c'est ce que nous voulons. Pour l'instant, 91 revendications se trouvent dans les premières cases bleues, en haut du graphique, où il est question de confirmer la recherche et de dégager les enjeux.

Le fruit du travail que nous effectuons à cette étape, qui consiste à recueillir un complément d'information, est alors soumis à la Première nation afin qu'elle puisse avoir une idée de la situation d'ensemble. Celle-ci a la possibilité d'examiner les documents qu'on lui remet et d'y réagir. Il s'agit des deux cases jaunes du graphique. Nous comptons actuellement 164 revendications à cette étape de la procédure.

L'étape suivante fait intervenir le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui est appelé à déterminer si la revendication entraîne une obligation légale. Pour l'instant, 309 revendications de ce type se trouvent à cette étape. Je vais maintenant céder la parole à M^e Duquette qui va vous expliquer ce que Justice Canada fait pour nous à ce stade et aux autres étapes du processus.

Sylvia Duquette, avocate générale, Revendications particulières, ministère de la Justice Canada: Je dirige l'équipe d'avocats qui, à Justice Canada, est chargé d'appuyer le programme. Notre rôle est assez simple dans le cadre de ce processus, puisqu'il consiste à conseiller le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada quant à la possibilité que la revendication impose une obligation légale à la Couronne, d'après ce que nous savons du droit et ce que nous pensons qu'un tribunal ferait.

Quand on nous demande de produire un avis juridique pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, nous tenons compte de différentes choses, comme les obstacles divers — atonie de la Première nation à poursuivre sa revendication; limitations — ainsi que les règles ou périodes de prescription stipulées dans la loi ou encore les règles strictes de la preuve. Ce faisant, nous en venons éventuellement à considérer que, même si elles n'avaient pas abouti devant une cour de justice, certaines revendications doivent être prises en compte à cause d'obligations pendantes aux termes de la politique.

C'est à partir de l'avis que nous fournissons que le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada détermine s'il va ou non négocier la revendication particulière. En vertu de cette politique, le ministre doit décider de participer au processus de règlement extrajudiciaire du différend, le RED — soit de négocier — sur la foi de l'avis du ministère de la Justice selon lequel il existe une obligation légale non réglée.

Si le ministre décide de négocier la revendication, notre groupe apporte un appui juridique aux tables de négociation, car il s'agit là d'un autre grand volet de notre pratique. À cet égard, nous conseillons notre client sur les principes légaux qu'un tribunal compensation. We also provide overall legal support with respect to issues related to drafting the settlement agreement and so on. If the minister decides not to negotiate the claim because he has been advised there is no outstanding legal obligation for the categories of claims under the policy, the First Nation may ask that the claim be reviewed by the Indian Specific Claims Commission, ISCC.

The advice provided to the minister by the Department of Justice is based on our best assessment of what a court of law would do. In this process, there is no scope for the Department of Justice to recommend negotiation where we have not assessed a lawful obligation or, on the other hand, to recommend that the minister not negotiate a claim where we have found an outstanding legal obligation.

Where the First Nation requests an ISCC inquiry into the minister's decision not to negotiate, Justice Canada counsel in our section are responsible for preparing the Crown's submissions and appearing before the ISCC on behalf of the Crown. If the parties, the First Nation, the Crown and sometimes the provinces, do not resolve the claim through negotiations, the First Nation obviously may commence or more likely reactivate litigation that has been put in abeyance to obtain a decision from the courts on the validity of the claim.

I emphasize here that throughout the process from the submission of the claim by the First Nation to the negotiations or appearances before the Indian Specific Claims Commission, both parties, the First Nation and the Crown, are represented separately by legal counsel. In the case of Indian and Northern Affairs Canada or the Crown, the Department of Justice represents the Crown, so the Department of Justice plays an expected role in the sense that we provide advice to one party, and First Nation counsel provides advice to the First Nation.

In terms of claims at the legal opinion stage, Ms. Stewart mentioned a figure. I think she said about 300. To be exact, we have 309 claims in the inventory. The research has been completed and the claims are waiting in an inventory for legal counsel to do a legal opinion. The legal opinion itself currently takes about two to five months to prepare, so the hands-on time, if you like, for a lawyer's work on a particular claim is usually between two and five months.

The Chairman: For clarification, you are referring to your department?

Ms. Duquette: Yes, this is the Department of Justice.

The Chairman: And the specific department that you are responsible for?

Ms. Duquette: That is correct. **The Chairman:** Thank you.

Ms. Duquette: As to why it takes so long, Ms. Stewart has spoken to some of those factors. The age of the incidents giving rise to the grievance is one factor. In other words, the historical

pourrait appliquer, selon nous, afin de déterminer le montant des dédommagements. Nous accordons aussi un appui juridique global pour tout ce qui touche à la rédaction des ententes portant règlement. et ainsi de suite. Si le ministre décide de ne pas négocier la revendication parce que nous lui avons indiqué qu'il n'existe pas d'obligation légale pendante au vu des catégories de revendications stipulées dans la politique, la Première nation peut demander que sa revendication soit examinée par la Commission des revendications des Indiens, la CRI.

L'avis du ministère de la Justice est fondé sur notre meilleure évaluation de ce qu'un tribunal déciderait. Dans le cadre de ce processus, le ministère de la Justice ne peut pas recommander d'entreprendre des négociations en l'absence d'obligation légale ou, au contraire, de recommander de ne pas négocier s'il conclue à l'existence d'une obligation légale pendante.

Si la Première nation réclame l'intervention de la CRI à la suite de la décision du ministre de ne pas négocier, les avocats de notre section se chargent de préparer les observations de la Couronne et de représenter l'État devant la CRI. Si les différentes parties, c'està-dire la Première nation, la Couronne et parfois les provinces ne parviennent pas à résoudre la revendication par le truchement de négociations, la Première nation peut alors entamer ou plus exactement réactiver sa contestation laissée en suspens dans l'attente d'une décision des tribunaux quant à la validité de sa revendication.

J'insiste ici sur le fait que, tout au long du processus, du dépôt de la revendication par la Première nation jusqu'aux négociations ou à la comparution devant la Commission des revendications des Indiens, les deux parties — c'est-à-dire la Première nation et la Couronne — sont représentées par des avocats différents. Dans le cas d'Affaires indiennes et du Nord Canada ou de la Couronne, c'est le ministère de la Justice qui remplit donc le rôle qu'on peut attendre de lui, puisqu'il conseille la partie gouvernementale. Les Premières nations ont leurs propres avocats.

Pour ce qui est du nombre des revendications qui en sont à l'étape de l'avis juridique, Mme Stewart vous a mentionné un chiffre tout à l'heure et je crois qu'elle a parlé de 300 dossiers. Eh bien, nous en avons précisément 309. À ce stade, les recherches ont été effectuées et les revendications attendent qu'un avocat de chez nous émette un avis juridique. À l'heure actuelle, il nous faut deux à cinq mois pour rédiger un avis juridique, ce qui revient à dire qu'un avocat passe tout ce temps sur chaque revendication.

Le président : Vous parlez de votre ministère?

Mme Duquette : Oui, du ministère de la Justice.

Le président : Ainsi que du service dont vous êtes chargée?

Mme Duquette: C'est exact.

Le président : Merci.

Mme Duquette : Quant à la raison pour laquelle tout cela est si long, Mme Stewart vous a déjà mentionné certains facteurs. L'ancienneté des incidents à l'origine de la revendication est un de

fact record is long and complex, sometimes stretching back before Confederation. In addition, much of the law in this area is complex and subject to differing interpretations. It is a very intensive role in what is essentially a legally based policy for the Department of Justice.

While I have a moment, I might speak to something about the Indian Specific Claims Commission. The ISCC was set up as a commission of inquiry. It acts under the authority of an Order-in-Council under the Inquiries Act. Essentially, the commission has authority to inquire into and report on two matters: specific claims the minister of Indian and Northern Affairs Canada has rejected for negotiation, and disputes over compensation criteria. At the moment, about 35 of these inquiries are underway.

Approximately 70 per cent of all the claims submitted by First Nations are initially accepted for negotiation by Canada. That means the research group provides that information to the Department of Justice and, in about 70 per cent of the cases, the Department of Justice provides advice in which we advise the Minister of Indian and Northern Affairs that indeed there is an outstanding legal obligation on the part of the Crown.

About 30 per cent of claims are not accepted for negotiation by the Minister of Indian and Northern Affairs. That is the possible inventory, if you like, for Indian Specific Claims Commission inquiries.

I might mention a challenge here in the inquiries process. One challenge faced by Canada is with respect to the commission mandate. As I said, the commission mandate is to report on the validity of a claim where the claim has been rejected, but often the claim will change considerably from the claim that was originally submitted by the time it appears before the Indian Specific Claims Commission. The extent of the transformation varies in each case, but our experience has been that the claims before the commission are almost always different in some respects from the claim that was originally submitted.

This means that there are often new legal issues and new evidence, so this is an additional and perhaps unexpected use of the Indian Specific Claims Commission mandate.

Maybe I will stop there.

The Chairman: We would like to ask questions later. How much more information will you impart to us, Ms. Stewart?

Ms. Stewart: I have two more minutes on the process, and then I will talk about what we have done to speed things up.

ces facteurs. Autrement dit, il arrive que les dossiers factuels historiques soient complexes et très épais, certains remontant même jusqu'à la Confédération. De plus, l'essentiel du *corpus juris* dans ce domaine est complexe et il est sujet à des interprétations divergentes. Nous avons affaire à un rôle important dans ce qui constitue essentiellement, pour le ministère de la Justice, une politique fondée en droit.

Puisqu'il me reste un peu de temps, je devrais peut-être vous parler de la Commission des revendications des Indiens. La CRI a été constituée en qualité de commission d'enquête. Elle agit en vertu d'un décret émis aux termes de la Loi sur les enquêtes. La Commission est essentiellement investie du pouvoir de faire enquête et rapport sur deux grandes questions : les revendications particulières que le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada a refusé de négocier et les différends relatifs aux critères de compensation. Trente-cinq enquêtes de ce type sont actuellement en cours.

Dans près de 70 p. 100, le gouvernement accepte d'emblée de négocier les revendications soumises par les Premières nations. Cela veut dire que le groupe de la recherche transmet le dossier au ministère de la Justice et que, dans environ 70 p. 100 des cas, notre ministère produit un avis indiquant au ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada que la Couronne est effectivement liée par une obligation juridique pendante.

Près de 30 p. 100 des revendications ne sont pas acceptées à l'étape de la négociation par le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada. Celles-ci peuvent, en quelque sorte, constituer l'inventaire des revendications sur lesquelles la CRI pourrait être appelée à se pencher.

Je dois vous dire qu'un des problèmes réside dans le processus d'enquête. Le défi se situe en fait au niveau du mandat de la Commission. Comme je le disais, elle doit faire rapport sur la validité des revendications rejetées par le ministre du MAINC, mais il arrive très souvent que ces revendications soient considérablement modifiées entre le moment où elles sont soumises pour la première fois et celui où elles se retrouvent devant la Commission des revendications des Indiens. L'ampleur des changements varie d'un cas à l'autre, mais à l'expérience nous avons constaté que les revendications qui aboutissent devant la Commission diffèrent presque toujours, sur certains plans, des documents soumis à l'origine.

Cela veut dire qu'il arrive très souvent que nous soyons confrontés à de nouveaux enjeux juridiques et à des nouvelles preuves. S'agirait-il là d'une autre façon, peut-être inattendue, d'invoquer le mandat de la Commission des revendications des Indiens?

Je devrais peut-être m'arrêter là.

Le président : Nous allons sûrement vous poser des questions plus tard. Que vous reste-t-il à nous dire, madame Stewart?

Mme Stewart : Je vais passer deux autres minutes sur le processus après quoi je vous parlerai de ce que nous avons fait pour accélérer les choses.

The Chairman: I think our senators are anxious to ask you questions. Time is our greatest enemy in this process.

Ms. Stewart: To make it shorter, and to run down these numbers a bit more, the number of legal opinions we have and are working towards a decision on is 58. There are 120 claims in negotiation — negotiation and settlement, I will say, because some of those are currently being ratified.

Turning to the final subject I wanted to discuss here, the process does take too long. We and the Department of Justice have been looking through a process re-engineering to determine where the backups were in our system and what we could do to make a difference. This process is fairly formalized. First, you describe what you are currently doing, identify changes you could make, test them out, and then, importantly, implement them. Of course, we looked only at activities that are within the federal system because those are ones we could control.

We were astonished to find that our internal processes had become a lot more bureaucratic than they needed to be, so we have done a fair bit of work to simplify our approval processes to be more efficient in how we do research. We have looked carefully at the division of work between the Department of Justice and the Department of Indian and Northern Affairs so we have historians doing historical work and lawyers doing legal work.

The re-engineering process was very helpful. It revealed some things of which we frankly were not aware. It helped us to figure out how to work more efficiently.

One lesson we learned is that the process we operated under worked one claim at a time. We now have enough claims that we can think about grouping them. We can think about taking all the claims that deal with one subject and asking Justice Canada to look at those together so that there are real efficiencies in their work.

We also can look at groups of claims to find a resolution process that is more efficient for them — or, coming at it another way, all the claims that come from one community. We find those avenues very promising to change the way in which we work so that we can shorten the time frames.

To give you additional time to ask questions, perhaps I will stop at that point.

The Chairman: Thank you very much for the information you have imparted to the committee. I have a quick question. In regard to the Caledonia situation in Ontario, is this claim before your department?

Ms. Stewart: This series of claims is in litigation at the moment, so they are not within the specific claims process.

Le président : J'ai l'impression que nos sénateurs trépignent d'impatience de vous poser des questions. Dans tout cela, le temps est notre pire ennemi.

Mme Stewart: Afin d'accélérer et de voir un peu à quoi correspondent ces chiffres, sachez que nous avons reçu 58 avis juridiques sur des dossiers qui devraient déboucher sur une décision. Cent vingt revendications en sont à la phase des négociations; en fait, je devrais plutôt parler de négociations et de règlement, parce que certaines d'entre elles sont en cours de ratification.

Passons au dernier thème dont je voulais traiter, celui du temps trop long qu'exige le processus. En collaboration avec Justice Canada, mon ministère a imaginé une formule afin de déterminer où les choses bloquent dans le système et comment nous pourrions les améliorer. Le processus est relativement formalisé. D'abord, il faut décrire ce que l'on fait et mentionner le genre de changement que l'on pourrait apporter, puis tester ces changements et ensuite, ce qui est important, les mettre en œuvre. Certes, nous ne nous penchons que sur les activités qui relèvent de l'appareil fédéral, parce que ce sont les seules sur lesquelles nous avons une certaine maîtrise.

Nous avons été étonnés de découvrir que nos processus internes sont devenus beaucoup plus bureaucratiques que nécessaires et nous avons donc dû nous atteler à la simplification des procédures d'approbation afin d'être plus efficaces dans la façon dont nous conduisons nos recherches. Nous avons examiné soigneusement la répartition du travail entre le ministère de la Justice et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien afin que les historiens fassent de l'histoire et que les avocats fassent du droit.

Ce travail de refonte a été payant. Il nous a permis de constater certaines choses que nous ignorions. Il nous a aidés à déterminer comment nous pourrions être plus efficaces.

Nous avons appris que notre procédure ne nous permettait de travailler que sur une revendication à la fois. Or, nous en avons maintenant suffisamment pour envisager de les regrouper. Nous pouvons regrouper toutes les revendications portant sur un seul sujet et demander à Justice Canada de les examiner en lot afin que les avocats, eux aussi, soient plus efficaces dans leur travail.

Il est également possible d'appliquer un même processus de règlement à plusieurs groupes de revendication au nom de l'efficacité ou encore de nous pencher sur toutes les revendications provenant d'une seule communauté. Ces façons de procéder devraient nous permettre d'améliorer nos modes de fonctionnement et de réduire les délais de traitement.

Afin de vous laisser plus de temps pour nous poser des questions, je vais m'arrêter ici.

Le président : Merci beaucoup pour les renseignements que vous nous avez communiqués. J'ai une brève question à vous poser. Votre ministère a-t-il été saisi de la revendication concernant la bande de Caledonia, en Ontario?

Mme Stewart : Cette série de revendications étant en cours d'instance, elle ne fait pas partie des revendications particulières.

The Chairman: Are you dealing with this in the Department of Justice, Ms. Duquette?

Ms. Duquette: We are dealing with this on the settlement of litigation side in the Department of Justice, but not within my particular group. I understand that the claims underlying this issue are potential specific claims but, at one point in time, were abandoned specific claims that the First Nation chose to bring forward in litigation.

The Chairman: Are you part and parcel of what Justice Canada is doing on this particular litigation, or do you deal strictly with the claims that are put forward by the Specific Claims Branch?

Ms. Duquette: I deal specifically with the ones that are put forward by the Specific Claims Branch. However, as part of Justice Canada, we assist other colleagues in the department.

Senator Watt: Coming back to your flow chart, has this process been negotiated between the department and the Assembly of First Nations, or has it been established categorically by the department, and the AFN has nothing to do with it?

Ms. Stewart: We work with individual First Nations because they are the claimant groups that bring forward claims. The general process of claims submission — an opportunity for us to review, sharing our information with the First Nations, et cetera — is one that has been accepted by First Nations. In the discussions we have had with AFN — because they have sometimes organized some discussions about these processes with us — this process is not one that they have suggested significant change for as long as government is making decisions about whether or not to negotiate claims. They may have other views on different parts of it.

Senator Watt: You may have misunderstood my question. I am asking if this flow chart has been negotiated. Is that a negotiated deal between the two parties, or has the government imposed this procedure to be followed?

Ms. Stewart: The process was set out in policy. The policy was arrived at after some discussion with First Nations. Regarding the details of how we do our work, we are called upon to do it as efficiently as possible, so we do not negotiate the detailed steps of our internal operations with First Nations.

Senator Watt: The chart — submission claims and then assessment — indicates that the lawful obligations are recognized if the claim meets all the requirements. What avenue does an Aboriginal persons have to deal with grievances with the department, if they have grievances in terms of how the claim is acknowledged — whether it is partially acknowledged, completely acknowledged or rejected?

Le président : Est-ce que vous vous en occupez au ministère de la Justice, maître Duquette?

Mme Duquette: C'est le groupe chargé du règlement des litiges au ministère de la Justice qui s'en occupe, ce n'est pas mon équipe. Je crois comprendre que la question de fond aurait pu donner lieu à des revendications particulières, mais que la Première nation a renoncé à se prévaloir de cette possibilité, à un moment donné, pour se pourvoir en justice.

Le président: Êtes-vous intimement associée au travail de Justice Canada dans ce dossier ou ne vous intéressez-vous qu'aux revendications soumises à la Direction générale des revendications particulières?

Mme Duquette : Je ne m'occupe que des revendications qui sont soumises à la direction générale. Cependant, nous prêtons main-forte à nos collègues de Justice Canada.

Le sénateur Watt: Pour en revenir à votre ordinogramme, pouvez-vous me dire si ce processus décrit ici a été négocié entre le ministère et l'Assemblée des Premières nations ou s'il a été établi unilatéralement décrété par le ministère, sans que l'APN n'ait eu son mot à dire?

Mme Stewart: Nous travaillons avec les différentes Premières nations parce qu'il s'agit des groupes qui soumettent les revendications. La procédure générale de dépôt des revendications — qui nous donne l'occasion d'examiner les dossiers et d'échanger des informations avec les Premières nations — a été acceptée par les Premières nations. Lors des discussions que nous avons eues avec l'APN — parce que l'APN a occasionnellement organisé des discussions sur ces procédures — nos interlocuteurs n'ont pas suggéré que l'on apporte des changements importants dans la mesure où c'est le gouvernement qui décide s'il veut ou pas négocier les revendications. L'APN peut avoir des points de vue différents sur d'autres pans de la procédure.

Le sénateur Watt: Vous avez peut-être mal compris ma question. Je voulais savoir si ce qui est indiqué dans l'ordinogramme a été négocié. Est-ce le résultat d'une négociation entre les deux parties ou est-ce que le gouvernement a imposé la procédure à suivre?

Mme Stewart: La procédure est stipulée dans la politique qui a été établie après des discussions avec les Premières nations. Pour ce qui est de la façon précise dont nous fonctionnons, on nous demande d'agir de la façon la plus efficace possible et nous ne négocions pas les différentes étapes de notre fonctionnement interne avec les Premières nations.

Le sénateur Watt: Le graphique qui décrit le dépôt et l'évaluation des revendications indique que l'on reconnaît l'existence d'obligations légales si la revendication répond à tous les critères. De quel recours les Autochtones disposent-ils en cas de grief contre le ministère quant à la façon dont leur revendication aura été prise en compte — c'est-à-dire partiellement ou entièrement — ou rejetée?

If it is rejected, it seems that the only opportunity they have is to go to court — no dispute resolution mechanism is in place. If I understood you correctly, in your opening remarks you said this process is an alternative to the dispute resolution mechanism.

I am beginning to understand a bit more now why there is a backlog of specific claims that are not being entertained or are just piling up. I think it is because of the chart here. You have no way of dealing with a dispute. If you cannot deal with a dispute through the dispute resolution mechanism, how can you arrive at the conclusion you need to arrive at?

I am talking about, let us say for example, what happened in Ontario. If there is a dispute resolution mechanism in place, at least they would know where to go. At this point, they can go to the minister and the minister could say yes or no, basically. If the answer is no, the only avenue left for them is to go to court.

If we place the dispute resolution mechanism in your chart, I think that would go a long way. Am I on track or off track?

Ms. Stewart: I think I understand the question a bit better now, thank you.

This process is an alternative to the courts. To be effective, it has to be voluntary for both parties. The First Nation can bring a claim, and this is a place where they can have it considered; we do actually resolve claims.

Senator Watt: In the negotiation, I think you have to go a step further to feel that you are accomplishing something and that things are moving ahead rather than just piling up. That is the point I am making.

Ms. Stewart: I want to go back to your question about what the First Nation can do if the minister decides not to negotiate. The First Nation has a number of options.

In that circumstance, a number of First Nations have better understood the history. If they make a claim that they did not get the money they should have, and a careful look at the accounts shows that they have received the money, then they are satisfied with that. That does happen sometimes.

Another thing that happens is that they have additional information that was not provided. They send it in and we have a second look at it.

The opportunity to litigate is always there. It is the backstop to all alternative dispute resolution mechanisms. The reason for the creation of the Indian Specific Claims Commission was to provide an outside review process for a First Nation that was not satisfied with the minister's decision. It is an alternative, a second chance within this dispute resolution process.

Dans ce dernier cas de figure, on dirait que la seule possibilité pour les Premières nations consiste à se rendre devant les tribunaux, parce qu'il n'existe pas de mécanisme de règlement des différends. Si je vous ai bien compris, dans ce que vous nous avez dit au début, tout le processus est en soi un mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends.

Je commence à présent à comprendre un peu mieux pourquoi vous avez des arriérés de revendications particulières qui ne sont pas prises en compte ou qui s'empilent. Je crois que c'est à cause de ce graphique. Vous n'avez aucune façon de régler les différends éventuels. Si vous ne pouvez pas régler un différend par le truchement du mécanisme de règlement extrajudiciaire, comment pouvez-vous parvenir à la conclusion que vous tirez?

Prenons, par exemple, ce qui s'est produit en Ontario. S'il y avait un mécanisme de règlement extrajudiciaire des différends, les Premières nations seraient au moins vers qui se tourner. Pour l'instant, elles ne peuvent que s'adresser au ministre et celui-ci peut leur répondre favorablement ou défavorablement. Si la réponse est défavorable, il ne leur reste qu'à se pourvoir en justice.

Je pense que si vous insériez un processus de règlement extrajudiciaire des différends dans votre graphique, vous pourriez beaucoup progresser. Est-ce que je me trompe?

Mme Stewart : Je pense un peu mieux comprendre votre question à présent. Merci.

Toute la procédure que nous appliquons est extrajudiciaire. L'efficacité du processus passe par la détermination des deux parties à régler le différend. La Première nation peut déposer la revendication pour que celle-ci soit prise en compte, mais c'est nous qui allons la régler.

Le sénateur Watt: Tout ce que je veux dire, c'est qu'il faut que ayez l'impression d'accomplir un pas supplémentaire à l'étape de la négociation, que vous progressez plutôt que d'empiler simplement les dossiers.

Mme Stewart : Je vais revenir sur la question que vous avez posée au sujet de ce que peut faire la Première nation si le ministre décide de ne pas négocier. Un certain nombre de possibilités s'offrent à elle.

Après un refus, les Premières nations comprennent généralement mieux ce qui s'est produit dans le passé. Elles ont pu se plaindre de ne pas avoir reçu l'argent qui leur avait été promis, mais si une analyse plus poussée permet d'établir qu'elles ont effectivement touché cet argent, elles n'ont plus de problème. C'est ce qui se produit parfois.

Il arrive également qu'elles mettent la main sur d'autres renseignements qu'elles ne nous avaient pas fournis. Elles nous les font parvenir et nous réexaminons le dossier.

Elles ont toujours la possibilité de se pourvoir en justice. C'est ce que l'on peut faire dans tous les cas pour mettre un terme à la procédure de règlement extrajudiciaire des différends. La Commission des revendications des Indiens a été créée pour offrir, aux Premières nations qui ne sont pas satisfaites des décisions du ministre, une procédure d'examen externe. Il s'agit d'une procédure extrajudiciaire, d'une deuxième chance de régler le différend.

Senator Watt: Mr. Chairman, I will get back to that issue later on, but I want to ask another question because I want some clarification.

In regard to what fits into the criteria of your department, do specific claims only include money and land? Certain appendixes to the Constitution Act, 1898, the Quebec Boundaries Extension Act, 1912, specifically state that before any development takes place, the authorities have to take into consideration the size of land — they use the term "parcel of land" — and the compensations.

Those appendixes are quite restrictive. However, over the years we have been able to expand them and deal with the question of the need for self-government. Do the specific claims also provide an opportunity for the group to enter into negotiations on self-government?

Ms. Stewart: There is a separate negotiation process for that.

Senator Watt: What is it called?

Ms. Stewart: It is called the self-government negotiation process. There are a number of opportunities for First Nations to take responsibility for management of their lands and their money. A series of negotiation opportunities is targeted to that. The sense is that negotiating governance is different than negotiating the kinds of specific claims that this process deals with. There are targeted programs to respond to different kinds of negotiation needs.

Senator Peterson: I have a number of short questions. Are the claims categorized as to degree of difficulty, or are they simply looked at in the order they are presented to the department?

Ms. Stewart: We are currently implementing a change to look at claims when they first come in to determine whether they are similar to claims we already have. Then, we can deal with them in the same way.

Before we dealt with claims strictly on a first-received, first-dealt-with basis. Now we are looking at different ways of categorizing or grouping claims up front so we can deal with them more efficiently.

Senator Peterson: How many claims are underway at any given time?

Ms. Stewart: One of the charts under tab 4 gives that information. Currently, we have 776 claims underway. Because we receive claims faster than we deal with them, that number has been growing constantly.

Senator Peterson: Do you have an average length of time to settle a claim?

Le sénateur Watt: Monsieur le président, je reviendrai plus tard sur cette question, mais je vais vous poser une autre question tout de suite pour obtenir quelques précisions.

Pour ce qui est des critères appliqués par votre ministère, est-ce que les revendications particulières ne concernent que l'argent et les terres? Certaines annexes de la Loi constitutionnelle de 1898, soit la Loi de l'extension des frontières de Québec de 1912, stipulent en particulier qu'avant d'entreprendre des travaux de mise en valeur du territoire, les autorités doivent tenir compte de la superficie — on emploie l'expression « parcelle de terrain » — et des dédommagements à verser.

Ces annexes sont plutôt restrictives. Il demeure qu'au fil des ans il a été possible d'en élargir la portée pour traiter de la question de l'autonomie gouvernementale des Premières nations. Les revendications particulières donnent-elles la possibilité à un groupe d'entreprendre des négociations sur l'autonomie gouvernementale?

Mme Stewart : C'est un processus de négociation distinct qui le permet.

Le sénateur Watt : Comment s'appelle-t-il?

Mme Stewart: Il s'agit du processus de négociation sur l'autonomie gouvernementale. Un certain nombre de possibilités s'offrent aux Premières nations qui veulent assumer la responsabilité de la gestion de leurs terres et de leur argent. Il existe toute une série de négociations possibles pour cela. En fait, la négociation de l'autonomie gouvernementale est différente de la négociation des revendications particulières prévue dans le cadre de ce processus. Il s'agit de programmes ciblés destinés à répondre à des besoins de négociation différents.

Le sénateur Peterson: J'ai quelques petites questions à poser. Les revendications sont-elles classées par catégorie en fonction des difficultés qu'elles présentent ou les traite-t-on dans l'ordre de leur arrivée au ministère?

Mme Stewart : Nous sommes en train de modifier notre façon de procéder pour déterminer, au moment où la revendication arrive chez nous, si elle n'est pas semblable à d'autres dont nous sommes déjà saisis. Dans l'affirmative, nous les traitons toutes de la même façon.

Avant cela, nous les prenions dans l'ordre d'arrivée, mais à présent nous essayons de les répartir par catégorie ou de les regrouper d'entrée de jeu afin de pouvoir les traiter de façon plus efficace.

Le sénateur Peterson : Combien de revendications traitez-vous de front?

Mme Stewart : Vous aurez cette réponse aux tableaux de l'onglet 4. Pour l'instant, nous nous occupons de 776 revendications, nombre qui ne cesse d'augmenter parce que nous recevons les revendications plus vite que nous ne les traitons.

Le sénateur Peterson : Connaissez-vous la durée moyenne de traitement d'une revendication?

Ms. Stewart: That question is harder to answer because the claims differ so much. However, Senator St. Germain was in the right order of magnitude when he said 9 to 10 years. Sometimes we can do it in two years and sometimes it takes much longer but, from beginning to end, 9 to 10 years is the current average time.

Senator Peterson: How many consultants have you hired or do you have on staff? What authority do they have?

Ms. Stewart: We have approximately 60 on staff in the Specific Claims Branch of INAC. I believe that 39 staff are assigned to specific claims at the Department of Justice.

Ms. Duquette: To be more specific, we have 22 lawyers assigned to work on specific claims — 19 in Ottawa and 3 in British Columbia. They deal with all claims across the country in providing legal support to about 70 negotiation tables, to 35 ISCC inquiries, to policy development; and to the preparation of, and advice on, legal obligation. There are a few secretaries and paralegals as well.

Senator Peterson: Are they employees of the Government of Canada or are they independent contractors?

Ms. Duquette: They are all employees of Justice Canada. We have no agents.

Senator Peterson: Does that come under the ISCC?

Ms. Stewart: We employ contractors in three roles in the department: historian contractors to do research; outside negotiators to provide assistance in negotiations; and appraisers and other people to prepare studies on land. There is a range of functions to be carried out.

Senator Dyck: I am curious about efficiencies and time at the different stages in the process. Following up on what Senator Peterson said, I was thinking about Saskatchewan. I am not sure how many treaties we have, probably five or six, throughout Saskatchewan. Yet, we have probably close to 100 different First Nations. Can you group claims by specific treaties? For example, Treaty No. 4 encompasses my First Nation so at least the basis of that would cover all the First Nations of that region.

Ms. Stewart: Saskatchewan is one area where we have had success in grouping claims under treaty land entitlement. Most claims we are dealing with in Saskatchewan now pertain to specific instances of land management that relate to an individual reserve. By and large, they relate to an individual First Nation rather than ones that we can deal with at a treaty level. Certainly,

Mme Stewart: Il est plus difficile de répondre à cette question parce que les revendications sont très différentes les unes des autres. Toutefois, le sénateur St. Germain a misé juste en parlant de neuf à dix ans. Nous pouvons aboutir en deux ans, mais parfois les choses prennent beaucoup plus de temps entre la prise en compte du dossier et son règlement, le délai moyen étant actuellement de neuf à dix ans.

Le sénateur Peterson: Combien d'experts-conseils avez-vous engagé ou combien d'employés avez-vous? Quels sont les pouvoirs de ces gens-là?

Mme Stewart : Nous comptons une soixantaine d'employés à la Direction générale des revendications particulières du MAINC. Du côté du ministère de la Justice, je crois que 39 personnes sont affectées aux revendications particulières.

Mme Duquette: Pour être plus précise, je dirais que nous avons 22 avocats qui travaillent sur les revendications particulières, 19 à Ottawa et 3 en Colombie-Britannique. Ils s'occupent de toutes les revendications à l'échelle du pays et apportent un soutien juridique à quelque 70 tables de négociation, à 35 enquêtes de la CRI et à l'élaboration des politiques. De plus, ils participent à la préparation et à la production des avis juridiques sur la question des obligations légales. Nous comptons aussi quelques secrétaires et techniciens juridiques.

Le sénateur Peterson: S'agit-il de fonctionnaires ou de personnes engagées à contrat?

Mme Duquette : Tous sont employés du ministère de la Justice. Nous n'avons pas d'agents extérieurs.

Le sénateur Peterson : Est-ce pour la CRI?

Mme Stewart : Au ministère, nous recourons à du personnel externe pour trois choses : pour la recherche que nous confions à des historiens à contrat; pour les négociations auxquelles participent des négociateurs extérieurs; et pour les évaluations et les levées des terrains. C'est qu'il y a toute une gamme de fonctions à exécuter.

Le sénateur Dyck: Parlons un peu d'efficacité et des délais nécessaires aux différentes étapes du processus. Prenons le cas de la Saskatchewan dans la foulée de ce que le sénateur Peterson a dit. Je ne sais pas combien de traités sont en vigueur en Saskatchewan, peut-être cinq ou six. Pourtant, il y a près d'une centaine de Premières nations dans cette province. Pouvez-vous regrouper les revendications en fonction des traités particuliers? Par exemple, le Traité n° 4 concerne ma Première nation et je me disais que, ce faisant, il serait peut-être possible d'englober toutes les Premières nations de la région.

Mme Stewart: La Saskatchewan est justement un des secteurs pour lesquels nous sommes parvenus à regrouper les revendications en fonction des droits fonciers issus des traités. La plupart des revendications dont nous nous occupons en Saskatchewan portent sur des cas particuliers de gestion de terre concernant certaines réserves. Il est essentiellement question de

we are always open to looking at claims that we might be able to deal with as a group of First Nations. A treaty grouping might be appropriate for certain kinds of claims.

Senator Dyck: What role does the Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan. play, if any, in terms of making the process more efficient?

Ms. Stewart: The Office of the Treaty Commissioner in Saskatchewan has a role that is primarily oriented toward obtaining a better understanding of treaties between First Nations and the government, and sharing that with the Saskatchewan public. There is always the option of looking at what assistance the parties can use in negotiations. The Indian Specific Claims Commission currently provides much of that support in negotiations but it does not mean that other organizations could not do that as well.

Senator Dyck: From what you said, it sounds like the process entails a great deal of research in the assessment phase. I am curious about the amount of time spent in negotiation, settlement and implementation. Are they fairly speedy by comparison?

Ms. Stewart: They are faster but they still take a fair bit of time. In negotiation, we do studies to quantify damages, and that can take a couple of years, depending on the claim. In that area, each party has to obtain a negotiating mandate. The way in which the federal government obtains its negotiating mandate takes more time than perhaps it should.

Drafting the settlement agreement often takes several months. The ratification process, particularly for the First Nations, who generally need to have a community vote on it, ensuring that all members have adequate information to make a decision, generally takes a period of several months.

A speedy negotiation working efficiently through all the stages will take a couple of years to achieve ratification.

Senator Dyck: My final question is directed toward Ms. Duquette. You said that 309 claims are waiting for legal opinion. Is there any way of speeding up the process, perhaps by hiring additional staff or by grouping the claims?

Ms. Duquette: I am glad you asked that question because I wanted to speak to the grouping issue, which is particularly helpful to the Department of Justice. You gave an excellent example when you spoke about treaties.

We deal with unfulfilled treaty obligations. We can do a single legal opinion on, for example, an obligation under Treaty 6 or Treaty 8. That is a one-time activity. The First Nations can then

Premières nations individuelles plutôt que d'un groupe de Premières nations visées par un même traité. Nous sommes bien sûr toujours ouverts à l'idée d'aborder les revendications qui concerneraient tout un groupe de Premières nations. Dans certains cas, il est peut-être adapté d'effectuer un regroupement par traité.

Le sénateur Dyck: Est-ce que le Bureau du commissaire au traité de la Saskatchewan peut jouer un rôle pour rendre le processus plus efficace?

Mme Stewart: Ce bureau a effectivement un rôle à jouer en ce sens qu'il vise à mieux appréhender les traités conclus entre les Premières nations et le gouvernement et à communiquer cette information à la population de la Saskatchewan. Il est toujours possible de voir le genre d'aide mutuelle que les parties peuvent s'apporter dans le cadre de négociations. Actuellement, c'est la Commission des revendications des Indiens qui assume l'essentiel du soutien aux négociations, mais cela ne veut pas dire que d'autres organisations ne pourraient pas contribuer à cet effort.

Le sénateur Dyck: J'ai l'impression, à vous entendre, que ce processus comporte énormément de recherches à la phase d'évaluation des dossiers. J'aimerais savoir combien de temps vous consacrez aux négociations, au règlement et à la mise en œuvre des ententes. Est-ce que les choses vont comparativement plus vite à ces étapes-là?

Mme Stewart: Elles sont plus rapides, mais elles prennent tout de même du temps. À l'étape de négociation, nous réalisons des études pour quantifier les dommages subis, ce qui peut nécessiter deux ou trois ans selon le type de revendication. À ce stade également, chaque partie doit obtenir un mandat de négociation. Le gouvernement fédéral, pour sa part, met peut-être plus de temps à cet égard qu'il le devrait.

La rédaction des ententes de règlement peut prendre plusieurs mois. Le processus de ratification, surtout dans le cas des Premières nations qui doivent généralement organiser des votes communautaires et s'assurer que tous leurs membres disposent d'informations appropriées pour prendre une décision, peut nécessiter plusieurs mois.

Une négociation rapide et efficace à toutes les étapes peut prendre deux ou trois ans avant d'aboutir à la ratification.

Le sénateur Dyck: Ma dernière question s'adresse à Mme Duquette. Vous avez dit que 309 revendications sont en attente d'avis juridiques. Pourrait-on accélérer le processus en engageant du personnel supplémentaire ou en regroupant les revendications?

Mme Duquette : Je suis heureuse que vous posiez cette question, parce que je voulais vous parler du regroupement des dossiers qui s'est avéré particulièrement utile au ministère de la Justice. Vous avez donné un excellent exemple tout à l'heure en parlant des traités.

Il se trouve que nous avons affaire à des obligations de traité qui n'ont pas été respectées. Dans ce cas, nous ne pouvons émettre d'avis juridique que pour une obligation en particulier en vertu, benefit by getting into negotiations and seeing if those obligations have been fulfilled. The grouping of claims to reduce time is very promising.

The other thing that Ms. Stewart mentioned, which helps us enormously, is non-duplication of historical work. That work is the clarification of the roles, so that the historical work comes in a package. The lawyers do legal work and legal work alone. That cuts down considerably on the time.

In terms of resources — the 22 lawyers we have and the work I explained — only so many can be devoted to writing opinions. We need the lawyers to support the negotiation tables. We need them to appear before the ISCC. We would need further resources to speed up the amount of time that it takes significantly, but re-engineering does a number of significant things for us in terms of cutting down the total time.

The Chairman: When did this grouping process start to take place within the department, Ms. Stewart?

Ms. Stewart: We have worked on it for the last year and we are seeing the first results coming back from our resubmission of group claims to the Department of Justice and their review of them. You do not see any time savings yet in the figures we have given you.

[Translation]

Senator Gill: You indicated, Ms. Stewart, that 273 cases had been settled, accounting for 70 per cent of total claims. Do you include all claims in these statistics, that is, initial claims not legally supported, mailed by communities to the minister, saying their rights were prejudiced? Can you determine the number of claims?

[English]

Ms. Stewart: There are many claims that we do not know about yet or that we have not received. You are right. Some communities perhaps have not yet examined their history for claims and certainly have not submitted them.

The department has a support program to assist First Nations to develop claims. It is operated by a separate part of the department, not the part for which I am responsible, so that it can operate with some independence. Support is available for First Nations to develop their claims.

par exemple, du traité n° 6 ou n° 8. C'est donc du coup par coup. Les Premières nations bénéficient ensuite de ce genre de décision à l'étape de négociation, parce qu'elles savent si les obligations ont été ou non remplies. Le regroupement des revendications pour réduire le temps de traitement est en fait très prometteur.

Il y a autre chose qui nous aide beaucoup et dont Mme Stewart a parlé, c'est l'absence de dédoublement de la recherche historique. Comme il est question de préciser les rôles, tout le travail de recherche historique est réalisé par les historiens. Les avocats ne font que du travail de nature juridique. Cela permet de réduire considérablement les délais.

Pour ce qui est des ressources — soit les 22 avocats que nous mettons à disposition pour le travail que je vous ai expliqué — nous ne pouvons en consacrer qu'une partie à la rédaction des avis juridiques. Nous avons besoin d'avocats pour donner un coup de main aux tables de négociation. Nous avons besoin d'eux pour les comparutions devant la CRI. En fait, nous aurions besoin de plus de ressources pour accélérer sensiblement la procédure de traitement, mais grâce à la réingénierie nous pouvons réduire les délais dans l'ensemble.

Le président : Quand le ministère a-t-il commencé à appliquer cette formule de regroupement des revendications, madame Stewart?

Mme Stewart: Cela fait déjà un an que nous appliquons cette procédure et nous commençons à en voir les résultats sous la forme des revendications groupées que nous resoumettons à l'examen du ministère de la Justice. Toutefois, les données que nous vous avons transmises ne font pas encore état des gains de temps réalisés.

[Français]

Le sénateur Gill: Vous avez indiqué, Mme Stewart, que 273 causes avaient été réglées, ce qui représente 70 p. 100 du total des demandes. Incluez-vous dans ces statistiques le total des revendications, c'est-à-dire les demandes initiales non étayées juridiquement, envoyées par courrier par des communautés au ministre pour faire savoir qu'elles ont été lésées dans leur droit? Pouvez-vous déterminer le nombre des demandes?

[Traduction]

Mme Stewart : Il y a encore bien des revendications dont nous ignorons l'existence ou que nous n'avons pas encore reçues. Vous avez raison. Il est possible que certaines communautés n'aient pas encore examiné leur passé en vue de formuler des recommandations et qu'elles n'en aient donc pas soumises.

Le ministère offre un programme de soutien aux Premières nations pour les aider à préparer leurs revendications. Ce programme est administré par un service différent de celui dont je m'occupe afin de lui conférer une certaine indépendance. Un appui est offert aux Premières nations pour qu'elles préparent leurs revendications.

To date, we have received 1,313 claims. First Nations organizations have indicated we have not yet received many land claims, but we are not in a position to give an indication of what those numbers might be.

[Translation]

Senator Gill: You mentioned earlier that \$2 billion had been spent on specific claims. How long has the specific claims policy been in place?

Ms. Stewart: It has been 30 years.

Senator Gill: About 273 claims settled in 30 years! How many cases have been reported to the Specific Claims Commission and settled since it was created?

[English]

Ms. Stewart: I would like to clarify one thing. We have settled 273 claims by negotiation, but we have finished the work on 464 claims. That number includes claims that have been settled by negotiation and claims in which no lawful obligation was found. In that number, there were no negotiations and claims where the files were closed because the claims were withdrawn.

With respect to the number of claims that the ISCC has dealt with, I think the ISCC has kept those figures better than we have, but so far, we understand they have released 40 inquiry reports. They have probably another 25 or 30 on route at the moment.

Their recommendations have been split between recommending that the claim did not show a lawful obligation and recommending that it did.

Senator Gill: How many showed that the claim represented a lawful obligation?

Ms. Duquette: I think of the 40 inquiry reports — these figures are according to our records and perhaps the Indian Specific Claims Commission can confirm those — there were approximately five reports in which the Indian Specific Claims Commission did not deal explicitly with a validity of the claim. It made a recommendation to do more work.

Out of 35 reports remaining, where specific recommendations were made on the validity of the claim, four reports were found to have no valid claim. The ISCC found in another four reports that there was no claim under the policy, but they recommended that Canada seek a way to resolve the dispute. That leaves about 27 reports.

In these reports, the ISCC recommended that Canada accept the claim or part of the claim for negotiations. Of those 27, where the ISCC recommended that Canada accept and negotiate the Jusqu'à présent, nous avons reçu 1 313 revendications. Les organisations de Première nation nous ont indiqué qu'elles s'attendent à recevoir encore un grand nombre de revendications territoriales, mais nous ne sommes pas en mesure de savoir à combien il pourrait en avoir.

[Français]

Le sénateur Gill: Vous avez mentionné tantôt qu'on avait dépensé 2 milliards de dollars pour les revendications particulières. Depuis combien de temps la politique des revendications particulières est-elle en place?

Mme Stewart: Cela fait 30 ans.

Le sénateur Gill: Environ 273 revendications réglées en 30 ans! Combien de cas ont été rapportés et réglés à la Commission des revendications particulières depuis sa création?

[Traduction]

Mme Stewart: Je vais vous préciser une chose. Nous avons réglé 273 revendications par le biais de la négociation, mais nous avons fini notre travail relativement à 464 négociations en tout, chiffre qui englobe les revendications ayant été réglées par le biais de la négociation et celles à propos desquelles nous n'avons pas conclu que le gouvernement avait une obligation légale. Sur ce nombre, aucun dossier n'a été fermé parce que la revendication a été retirée par une Première nation à l'étape de la négociation ou du dépôt.

Pour ce qui est du nombre de revendications dont la CRI est saisie, je crois qu'elle conserve des chiffres qui sont plus exacts que les nôtres, mais j'ai cru comprendre que la Commission a publié 40 rapports d'enquête et elle en a sans doute 25 ou 30 autres en route.

La Commission émet deux types de recommandation : soit il y a obligation légale, soit il n'y en a pas.

Le sénateur Gill: Et combien de ces rapports indiquent que le gouvernement avait une obligation légale?

Mme Duquette: Je pense que sur les 40 rapports d'enquête — je vous parle de chiffres extraits de nos dossiers, mais la Commission des revendications des Indiens pourrait vous les confirmer — cinq environ ne portaient pas explicitement sur la validité de la revendication, la Commission ayant recommandé d'effectuer un complément d'étude.

Sur les 35 rapports restants et contenant des recommandations relatives à la validité de la revendication, la Commission a conclu que la revendication n'était pas fondée dans quatre cas. La CRI a estimé que la revendication n'était pas conforme à la politique dans quatre autres rapports, mais elle a recommandé que le Canada cherche une façon de régler le différend. Cela nous laisse donc environ 27 rapports.

Dans ces rapports-là, la CRI a recommandé que le Canada accepte la revendication en partie ou en totalité à l'étape de la négociation. Partant de ces recommandations, le Canada a

claim, Canada accepted six of those recommendations. Canada has not accepted 12 of those recommendations and Canada has not yet addressed about 8 of the 27 reports.

Senator Gill: More than 50 per cent have been refused.

Ms. Duquette: That is 50 per cent of the original 30 per cent. Remember that 70 per cent are accepted for negotiations at the outset. About 30 per cent are rejected and a certain percentage of these — and I am not sure of the percentage — go to the Indian Specific Claims Commission. It is those claims that are initially rejected that we are talking about here.

Senator Gill: What is your budget for this year to respond to those?

Ms. Stewart: In addition to staff salaries, I have about \$4 million.

Senator Gill: You have \$4 million as a compensation budget?

Ms. Stewart: No, I thought you were asking about the operations. The current compensation budget is \$100 million for this year. Typically, if a large claim is settled that requires additional funds, the department is able to obtain those funds. However, we have a guaranteed access of \$100 million this year.

Senator Gill: What are your real needs?

Ms. Stewart: We expect to settle a couple of large claims this year. They are now in ratification. We have special arrangements with Treasury Board to access additional funds. Our estimate is that we will spend more than \$100 million this year in settlements. However, that depends on our success in negotiations.

[Translation]

Senator Gill: You receive cases from various communities. They submit a case to you that has been conveyed to the Department of Indian Affairs. You send it to the Department of Justice for an opinion. It is as though there were two parties: the Aboriginal communities and the government.

Ms. Stewart: That's right.

Senator Gill: You have to defend yourself as a party, but at the same time you have a fiduciary's role. How do you reconcile these two roles equitably? You often have to say no and at the same time you are the Aboriginal people's fiduciary. You have to defend the interests of the Aboriginal communities. I do not wish to criticize your employees, but how do you feel about this dual role?

accepté de négocier six dossiers, il en a rejeté 12 et il y en a huit qui sont en attente de décision.

Le sénateur Gill : Donc, plus de la moitié des revendications ont été refusées.

Mme Duquette: En fait, cela représente la moitié des 30 p. 100 rejetées au départ. N'oubliez pas que 70 p. 100 des revendications sont acceptées d'entrée de jeu et qu'elles passent à l'étape de la négociation. Quelque 30 p. 100 sont rejetées et un certain pourcentage d'entre elles — je ne sais pas exactement lequel — aboutissent devant la Commission des revendications des Indiens. Ce sont les revendications rejetées dans un premier temps dont nous parlons ici.

Le sénateur Gill: De quel budget disposez-vous cette année pour vous occuper de cela?

Mme Stewart : En plus de la masse salariale, nous disposons d'un budget d'environ 4 millions de dollars.

Le sénateur Gill : Vous avez 4 millions de dollars pour les dédommagements?

Mme Stewart: Non, je pensais qu vous parliez de notre budget de fonctionnement. Le budget de dédommagement, lui, est de 100 millions de dollars pour cette année seulement. Habituellement, si le règlement porte sur une revendication de grande envergure et s'il faut des fonds additionnels, le ministère est en mesure de les obtenir. Quoi qu'il en soit, nous disposons de 100 millions de dollars pour cette année.

Le sénateur Gill : Quels sont vos vrais besoins?

Mme Stewart : Cette année, nous prévoyons régler deux ou trois revendications d'envergure qui en sont à l'étape de la ratification. Nous avons conclu des modalités avec le Conseil du Trésor pour ajouter des fonds à notre budget de règlement. Nous estimons que nous allons dépasser les 100 millions de dollars garantis cette année. Toutefois, cela dépendra de l'aboutissement des négociations en cours.

[Français]

Le sénateur Gill: Vous recevez des cas de différentes communautés. Elles vous soumettent un cas qui est transmis au ministère des Affaires indiennes. Vous le transférez au Ministère de la Justice pour avoir son avis. C'est comme s'il y avait deux parties : les communautés autochtones et le gouvernement.

Mme Stewart: C'est exact.

Le sénateur Gill: Vous avez à vous défendre en tant que partie mais en même temps, vous avez un rôle de fiduciaire. Comment conciliez-vous de façon équitable les deux rôles? Vous avez souvent à dire non et en même temps, vous êtes le fiduciaire des Autochtones. Vous devez défendre les intérêts des communautés autochtones. Je ne veux pas critiquer vos employés, mais comment vous sentez-vous dans ce double rôle?

[English]

Ms. Stewart: First, our objective is to find the claims that need to be settled and to settle them. Our objective is not primarily to defend the government; it is to settle claims that need to be settled.

Second, in this process First Nations have access to their own legal and financial advisers. As such, we are very much equal parties. In this process, the federal government does not act as a fiduciary for First Nations.

Senator Gill: Who gives them the access to resources?

Ms. Stewart: They have various sources of money. Some First Nations do this based on their own resources. Some obtain contributions and loans from the federal government from a program that operates separately from the program for which I am responsible.

The Chairman: Senator Gill, thank you. I am sure we could ask more questions in this particular area.

For clarification, did you say that you were not acting on the fiduciary responsibility?

Ms. Stewart: I did. In this negotiation process, the government operates on behalf of the government and people of Canada; it does not operate as a fiduciary for First Nations.

The Chairman: How can the department represent both? Are they not in conflict?

Ms. Stewart: No: The department operates sometimes as a fiduciary and sometimes not. I will ask Ms. Duquette to explain how because this is an important point.

Ms. Duquette: The Crown is always in a fiduciary relationship with Aboriginal people. In the context of negotiations where both parties are represented, we do not carry out fiduciary duties. We do not control lands or assets. We do not carry out a program, we are negotiating. That is why it is important that throughout the process — and I emphasize this — both parties are represented by legal counsel. Counsel for First Nations is there from the time of the submission, throughout the negotiations and the drafting of the settlement agreement. Should it end up in litigation, we still have a fiduciary relationship, but we are not acting in a fiduciary capacity. Again, both parties are represented at that point in time.

The Chairman: It seems they are in conflict.

Senator Cochrane: There is a long process one has to go through before a final decision is made. Can you tell me at what stage the greatest delays are encountered?

Ms. Stewart: At the moment, the greatest delay is awaiting the Department of Justice to do a lawful obligation opinion.

[Traduction]

Mme Stewart : Notre premier objectif consiste à recenser les revendications devant être réglées et à les régler effectivement. Notre objectif n'est pas de défendre le gouvernement, mais de régler les revendications devant être réglées.

Deuxièmement, dans le cadre de cette procédure, les Premières nations disposent de leurs propres conseillers juridiques et financiers et, ce faisant, nous sommes, elles et nous, sur un pied d'égalité. Dans le cadre de cette procédure, le gouvernement fédéral n'agit pas en qualité de fiduciaire des Premières nations.

Le sénateur Gill: Qui leur donne accès aux ressources?

Mme Stewart: Les Premières nations disposent de différentes sources de fonds et certaines utilisent leurs propres fonds. D'autres se prévalent des contributions et des prêts consentis par le gouvernement fédéral dans le cadre d'un programme distinct de celui dont je suis chargé.

Le président : Merci, sénateur Gill. Je suis certain que vous pourriez poser davantage de questions sur ce point en particulier.

Une petite précision. Avez-vous dit que vous n'étiez pas investi d'une responsabilité fiduciaire?

Mme Stewart: Effectivement. Dans le cadre de ce processus de négociation, le gouvernement fédéral agit au nom du gouvernement et des Canadiens et des Canadiennes, et il n'est donc pas fiduciaire des Premières nations.

Le président : Comment le ministère peut-il jouer sur les deux plans? Ne se trouve-t-il pas en conflit?

Mme Stewart : Non. Le ministère n'agit pas toujours en qualité de fiduciaire. Je vais inviter Mme Duquette à vous en expliquer la raison, parce que c'est là un détail important.

Mme Duquette: Dans le contexte des négociations où les deux parties sont représentées, la Couronne se trouve toujours en position de fiduciaire des peuples autochtones. En revanche, nous n'assumons pas des fonctions de fiduciaires, parce que nous ne contrôlons alors ni les terres ni les actifs. Nous administrons un programme de négociation. Voilà pourquoi il est important que, tout au long de ce processus — et j'insiste à ce sujet — les deux parties soient représentées par leurs propres avocats. Les avocats des Premières nations sont présents dès l'étape du dépôt de la revendication et ils le demeurent pendant toute la durée des négociations ainsi que de la rédaction de l'entente portant règlement. En cas de litige, nous sommes tout de même investis d'une responsabilité de fiduciaire envers les Premières nations. L'à encore, les deux parties sont représentées par des avocats.

Le président : On dirait qu'il y a un conflit.

Le sénateur Cochrane : La route est longue avant la décision finale. Pouvez-vous me dire à quelle étape se situe le délai le plus long?

Mme Stewart : Pour l'instant, c'est à l'étape de la production de l'avis juridique par le ministère de la Justice que nous devons attendre le plus longtemps.

Senator Cochrane: You say you will try to simplify the bureaucracy. Where will you try to do that? Is it in regard to the grouping of claims or do you have another area that you will try to simplify?

Ms. Stewart: Grouping is important. Simplifying work processes is important. We have straightened out our approvals and authorities processes a great deal. Those are other areas where we have been successful in terms of shortening the time the government takes. I agree with Ms. Duquette when she says that additional resources are required to catch up with the backlog that has been created over time.

Senator Cochrane: Right now you do not see any advancement in regard to speeding it up; is that correct?

Ms. Stewart: We are speeding up the process with the items I mentioned.

Senator Cochrane: However, you need additional personnel.

Ms. Stewart: That would make it much easier.

The Chairman: For clarification, as far as the funding is concerned, has it been increasing, staying constant or decreasing in the departments dealing with these specific claims?

In previous briefings from Ms. Stewart, the question of funding has been raised. I would like clarification. It is important. If this is the bottleneck, we would like clarification on it.

Ms. Stewart: Over the last five years, our operating budget has fallen from the order of \$6 million to \$4 million. We have continued to have access to the funds we need to settle the claims where we get agreements.

The Chairman: What about the Department of Justice? What is your budget as far as numbers? You mentioned 22 lawyers — 19 in Ottawa and 3 in B.C., with the negotiation tables in B.C. Has your budget increased, decreased or remained static?

Ms. Duquette: We have decreased significantly.

The Chairman: Colleagues, this information has to be of concern. We have a new generation of Aboriginals taking over the responsibility of leadership in our First Nations. There are frustrations. People who have come here today from the two departments have been straightforward and candid in presenting the situation. We are out of time but there are a couple of housekeeping matters I would like to take care of.

This chart should be appended to the minutes of the meeting so that anybody wanting to understand it fully can do so.

Le sénateur Cochrane: Vous dites que vous allez essayer de simplifier la bureaucratie. Quand allez-vous vous y atteler? À ce sujet, pensez-vous uniquement au regroupement des revendications ou y a-t-il un autre volet où vous pourriez simplifier les choses?

Mme Stewart: Le regroupement est important. La simplification des procédures de travail l'est également. Nous avons fait beaucoup de progrès dans la rationalisation de nos procédures d'approbation et d'autorisation. Il y a d'autres domaines dans lesquels nous sommes parvenus à réduire le temps pris par le gouvernement. Je suis d'accord avec Mme Duquette quand elle dit qu'il faudrait disposer de ressources supplémentaires pour pouvoir éliminer l'arriéré qui s'est constitué au fil des ans.

Le sénateur Cochrane : Pour l'instant, toutefois, vous n'avez constaté aucune amélioration du côté de l'accélération des procédures, n'est-ce pas?

Mme Stewart : Nous accélérons les procédures en intervenant de la façon que j'ai indiquée.

Le sénateur Cochrane: Il demeure que vous avez besoin de plus de personnel.

Mme Stewart : Cela nous faciliterait énormément la tâche.

Le président : Dites-nous, est-ce que le financement du ministère consacré à ces revendications particulières a augmenté, est demeuré le même ou a diminué avec le temps?

Il a été question de financement lors de rencontres précédentes avec Mme Stewart. J'aimerais obtenir cette précision, parce que c'est important. S'il y a un goulot d'étranglement, il faudrait savoir ce qu'il en est du budget.

Mme Stewart : Au cours des cinq dernières années, notre budget de fonctionnement a été réduit de 6 millions de dollars environ à 4 millions. D'un autre côté, nous avons pu continuer d'accéder à tous les fonds dont nous avons eu besoin pour régler les revendications ayant fait l'objet d'une entente.

Le président : Et le ministère de la Justice? Qu'en est-il de votre budget? Vous avez parlé de 22 avocats, soit 19 à Ottawa et trois aux tables de négociation en Colombie-Britannique. Votre budget a-t-il augmenté, diminué ou est-il demeuré; le même?

Mme Duquette : Il a été considérablement réduit.

Le président : Chers collègues, voilà une information qui doit nous inquiéter. Une nouvelle génération d'Autochtones assume la responsabilité de la direction des Premières nations et ces gens-là sont frustrés. Nos deux témoins d'aujourd'hui, qui représentent deux ministères, ont été franches et directes dans leur exposé de la situation. Cependant, nous manquons de temps parce que je veux traiter de deux ou trois questions d'ordre pratique.

Il faut annexer ce graphique au procès-verbal de la réunion pour permettre à tous ceux qui le désireraient de comprendre ce dont il retourne. The other concern is something brought up by Senator Watt. This process has been set up by the departments. For greater cooperation and understanding, it would be nice if the AFN or various other organizations were party to this particular flow chart. In that way we would have at least that support when dealing with the delays. I am sure some delays have to do with the complexities of the particular cases being considered. It would be nice to have the support of these various First Nations organizations that represent First Nations nationally. I referred only to the AFN but there are other organizations as well.

Is it agreed that we append this chart to the minutes of the proceedings?

Senator Watt: I so move, Mr. Chairman.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

Is there anything else, honourable senators?

Senator Watt: There is one area that you mentioned in your opening remarks.

The Chairman: I ask you to be brief, Senator Watt. We are out of time.

Senator Watt: For the people whose claims have been turned down, this does not necessarily mean that is the end of it, because they can come back through the court or through other avenues. I think it is important, Mr. Chairman, to take that into account. The claims that have been rejected can always return. When we look at the flow chart, we look at the improvements, but we also have to take the claims into consideration. Do you agree?

Ms. Stewart: You are certainly correct that if a claim is not accepted in this process, it is not necessarily the end of the matter. They can go to court.

The Chairman: We have run out of time. The witnesses from the departments have enlightened us during the initial stages of this reference we have been asked to deal with. We may have the departments back again, in the process of obtaining a better understanding, once we have digested this.

I can only state one case where a First Nation in Manitoba had a treaty land entitlement situation and they were told nine years ago that it would be three months to complete the process, and it took ten years. This is an indication of what we are dealing with and how frustrations can build.

I want to thank both Ms. Stewart and Ms. Duquette for coming this morning. Your presentation has been enlightening and informative. We may ask you to come back, if we may be so bold as to ask that.

L'autre sujet de préoccupation a été soulevé par le sénateur Watt. Tout ce processus a été mis sur pied par le MAINC, mais il serait bien, au nom de la coopération et de la compréhension mutuelle, que l'APN ou d'autres organisations apparaissent dans cet ordinogramme. Cela étant, nous pourrions au moins avoir leur appui au sujet des délais qui caractérisent la procédure. Je suis certain que, dans certains cas, ces délais sont attribuables à la complexité des dossiers, mais il serait bien que les différentes organisations de Première nation représentées à l'échelle nationale appuient le processus. Je n'ai parlé que de l'APN, mais il y a d'autres organisations.

Êtes-vous d'accord pour que nous annexions ce graphique au procès-verbal?

Le sénateur Watt: J'en fais la proposition, monsieur le président.

Le président : Est-ce d'accord, chers collègues?

Des voix: D'accord.

Voulez-vous que nous parlions d'autre chose, sénateurs?

Le sénateur Watt : Il y a une chose que vous avez mentionnée dans vos remarques liminaires.

Le président : Je vous invite à être bref, sénateur Watt. Nous avons dépassé notre temps.

Le sénateur Watt: Pour les Premières nations, tout n'est pas fini si leur revendication est rejetée, parce qu'elles peuvent s'adresser aux tribunaux ou appliquer d'autres recours. Il est important, je crois, monsieur le président, de tenir compte de cela. Il est toujours possible de resoumettre une revendication qui a été rejetée une première fois. Dans notre examen du graphique, nous avons recherché les points où il était possible d'apporter des améliorations, mais il faut tenir compte du nombre de revendications en circulation. N'êtes-vous pas d'accord?

Mme Stewart : Vous avez tout à fait raison en ce sens que le rejet d'une revendication dans un premier temps ne sonne pas le glas pour une Première nation qui peut toujours s'adresser aux tribunaux.

Le président: Eh bien, nous avons épuisé notre temps. Les témoins des ministères nous ont éclairés dans ces premières étapes de l'étude qui nous a été confiée. Nous les réinviterons peut-être pour essayer de mieux comprendre la situation, une fois que nous aurons digéré tout cela.

Tout ce que je peux dire c'est qu'une Première nation du Manitoba, qui avait déposé une revendication au titre d'un droit territorial en vertu d'un traité, s'était fait dire il y a neuf ans qu'il faudrait trois mois pour toute la procédure. Il a fallu 10 ans. Cela illustre le problème auquel nous sommes confrontés et le genre de frustrations qu'il peut occasionner.

Je remercie Mme Stewart et Mme Duquette de s'être déplacées ce matin. Ce que vous nous avez dit nous a éclairés et nous a beaucoup appris. Nous vous demanderons peut-être de revenir nous voir, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Honourable senators, I want to make a brief announcement. The clerk has reminded me that there is a strong possibility that tomorrow's meeting will be cancelled as a result of a funeral service that will take place tomorrow in regard to a Senate colleague.

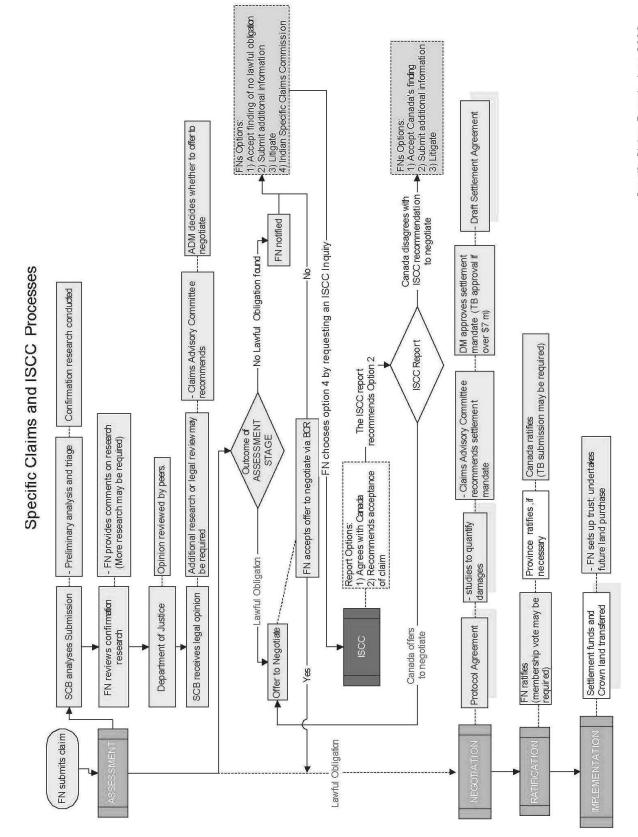
If there is nothing else, thank you again, Ms. Stewart and Ms. Duquette.

The committee adjourned.

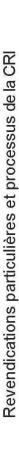
Honorables sénateurs, je vais maintenant faire une brève annonce. Le greffier vient de me rappeler qu'il est fort possible que la réunion de demain soit annulée à cause des funérailles d'un ancien collègue du Sénat, qui auront lieu demain.

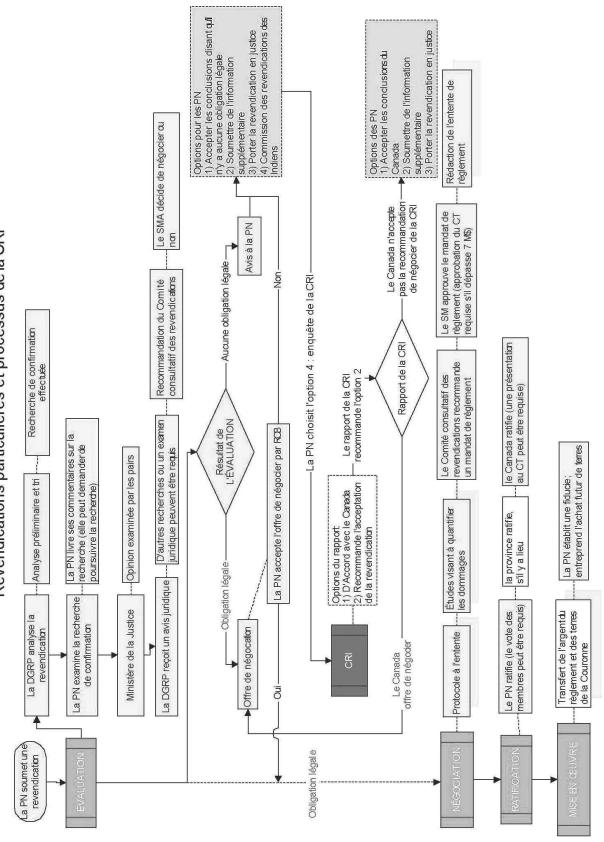
S'il n'y a rien d'autres, encore une fois merci, madame Stewart et maître Duquette.

La séance est levée.



Specifc Claims Branch, June 2006





Direction générale des revendication particulières, le juin 2006



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada – Publishing and Depository Services Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Affaires indiennes et du Nord Canada:

Audrey Stewart, directeure générale, Direction générale des revendications particulières.

Ministère de la Justice Canada:

Sylvia Duquette, avocate générale, Revendications particulières.

TÉMOINS

Affaires indiennes et du Nord Canada:

Audrey Stewart, directrice générale, Direction générale des revendications particulières.

Ministère de la Justice Canada :

Sylvia Duquette, avocate générale, Revendications particulières.